



**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2026**

**DELIBÉRATION N° 2026- 44**  
**Rapport d'Orientation Budgétaire – ROB 2026**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29.04.26

ID : 091-219101912-20260429-2026\_44-DE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 14 avril 2026

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29

Nombre de présents : 27

Procurations : 2

Nombre de votants : 29

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,

Madame Annie FONTGARNAND, Monsieur Jean-Pierre DANILE, Madame Pascale LABBE, Monsieur Luis-Philippe DA COSTA, Madame Marie-Olwenn ODOBERT, Monsieur Benoît LERICHE, Madame Vanessa MAZEAU, Monsieur Mickaël GUN, **Maire Adjoint**,

Madame Christel CASSATA, Madame Amani FARHAT, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Odette POLONET, Monsieur Antonio José VIANA ROCHA, Madame Madeleine PETIT, Monsieur Sesoo RAJA TETTARAVOU, Monsieur Guillaume BECK, Monsieur Gaëtan WISS, Madame Chanel BIKOUMOU, Monsieur Christophe CARRERE, Madame Céline REDON, Madame Natàlia SANTOS, Monsieur Ravi NAGALINGAM, Madame Florence LEPOUTRE, Monsieur Yvan CLAIRET, Monsieur Ludovic FIGERE, Madame Céline FLAMANT **Conseillers Municipaux**

Formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

1. Madame Valérie DEHERRE donne pouvoir à Madame Annie FONTGARNAND
2. Monsieur Abdoulaye DIONE donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DANILE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Jean-Pierre DANILE

---

**Rapporteur :** Madame ODOBERT

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Conseil Municipal qui prend acte par une délibération spécifique.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire.

Il permet d'informer les membres du Conseil municipal sur la situation économique et financière de la collectivité, afin d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

**Le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) :**

L'article D.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 en précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires.

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.

- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement.

- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport d'orientation budgétaire a pour objet de rendre compte des grandes lignes budgétaires, et ainsi donner une visibilité au projet municipal dans son ensemble.

### Les règles de communication

Le rapport sur les orientations budgétaires doit être transmis au Préfet et au Président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Il est mis à la disposition du public de la commune, dans les 15 jours suivants la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **de PRENDRE ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire comme en disposent les articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du CGCT.
- **de METTRE AU VOTE** la délibération présentant le ROB 2025 et son annexe.

### Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1 et D.2312-3,

**VU** la loi NOTRE du 7 août 2015 et notamment son article 107,

**VU** le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 en précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires,

**CONSIDERANT** le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) **annexé à la présente,**

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**PREND ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire.

**MET AU VOTE** ladite délibération présentant le ROB 2025 et son rapport ci-annexé.

**PRECISE** que la présente délibération et son annexe seront transmis à Monsieur le Préfet de l'Essonne, et au Président de l'EPCI.

**DIT** que le rapport sera mis à la disposition du public de la commune, dans les 15 jours suivants la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

### ADOPTÉE, à l'UNANIMITÉ

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 14 avril 2026

Signature  
du Secrétaire de Séance

**Pour extrait conforme.**  
Le Maire de Crosne,  
Michaël DAMIATI



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

VILLE de CROSNE



# SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 29/04/2026  
Reçu en préfecture le 29/04/2026  
Publié le 29.04.26  
ID : 091-219101912-20260429-2026\_44-DE

INTRODUCTION.....	Page 3
-------------------	--------

## 1<sup>ère</sup> PARTIE : LE CONTEXTE GENERAL DU BUDGET ET PERSPECTIVES ..... Page 4

A/ <u>la situation des finances publiques début 2026</u> .....	Page 4
--	--------

B/ <u>La loi de finances publiques 2026</u> .....	Page 7
---	--------

C/ <u>Les principales mesures relatives aux collectivités locales</u> .....	Page 10
---	---------

1. Les mesures portant sur la section de Fonctionnement.....	Page 10
--	---------

2. Les mesures portant sur la section d'Investissement.....	Page 11
---	---------

## 2<sup>ème</sup> PARTIE : SITUATION ET ORIENTATION BUDGETAIRE DE CROSNE ..... Page 13

A/ <u>Les Recettes de fonctionnement</u> .....	Page 16
--	---------

1. La fiscalité directe locale.....	Page 16
-------------------------------------	---------

2. Les concours de l'Etat .....	Page 16
---------------------------------	---------

3. Les autres recettes de fonctionnement.....	Page 17
---	---------

B/ <u>Les Dépenses de fonctionnement</u> .....	Page 19
--	---------

1. Les charges générales (chapitre 011) .....	Page 19
---	---------

2. Les dépenses de personnel (chapitre 012) .....	Page 24
---	---------

3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) .....	Page 26
---	---------

4. Les atténuations de produits (chapitre 014) .....	Page 26
--	---------

3. Les frais financiers (chapitre 66) .....	Page 26
---	---------

C/ <u>La section d'investissement</u> .....	Page 27
---	---------

1. La gestion de la dette.....	Page 27
--------------------------------	---------

2. Les recettes d'investissement.....	Page 29
---------------------------------------	---------

3. Les dépenses d'investissement.....	Page 31
---------------------------------------	---------

## 3<sup>ème</sup> PARTIE : PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS ..... Page 32

A/ <u>Les Investissements « récurrents »</u> .....	Page 33
--	---------

B/ <u>Les études de faisabilité</u> .....	Page 33
---	---------

C/ <u>Les projets « structurants » à dimension pluriannuelle (AP-CP)</u> .....	Page 34
--	---------

D/ <u>L'évolution de l'épargne prévisionnelle</u> .....	Page 36
---	---------

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026 (ROB) témoigne, comme en 2024 et 2025, d'une difficulté inédite pour les collectivités à se projeter, tant la situation nationale et internationale est incertaine et évolue rapidement.

Le présent document a été préparé dans un contexte d'incertitudes renouvelées et d'ampleur inédite, lié à un contexte macroéconomique difficile (guerre au Moyen Orient, en Ukraine, tension sur les marchés, hausses à la pompe, ... ), mais aussi lié à une inflation nationale fluctuante et incertaine.

### **Le ROB « une formalité de préparation au débat sur le budget » :**

Chaque année, la Commune de Crosne vote un budget primitif.

Ce dernier est un acte juridique de prévision et d'autorisation financière par lequel sont prévues et définies les recettes et les dépenses annuelles d'une collectivité. Le budget traduit en termes financiers les choix politiques pour la commune.

Dans la phase d'élaboration, le pouvoir exécutif établit une planification budgétaire. Cette phase va se poursuivre par l'approbation et l'adoption du budget, ici l'organe délibérant (le Conseil municipal) débat, modifie et approuve cette planification budgétaire.

Par la suite, il y a la période d'exécution du budget, qui laisse place à la dernière étape, le contrôle budgétaire, où l'organe délibérant ou un organisme autonome (le Trésor Public) contrôle l'exercice budgétaire.

La première d'entre-elles est celle du « débat d'orientation budgétaire » (DOB) ayant pour objectif d'orienter le budget de la collectivité. Ce DOB doit cependant faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L5211-36 du CGCT : ce rapport est le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Le ROB intègre les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement.

Doivent figurer également les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet du budget, notamment en matière de concours financiers, de tarification, de fiscalité, et de subventions.

Ce rapport doit également contenir une présentation des engagements pluriannuels, en particulier les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement.

Enfin, ce rapport présente également les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée ainsi que les perspectives pour les projets de budget.

Ainsi, ce présent rapport a pour finalité de fournir les éléments nécessaires et utiles à l'élaboration et à la réflexion sur le budget primitif 2026.

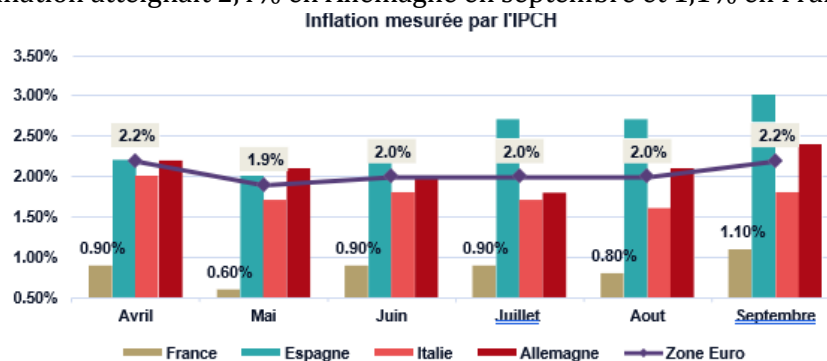
Le ROB apparaît comme un moment privilégié permettant au Conseil Municipal de faire connaître et définir sa stratégie d'investissement et les projets majeurs, après avoir fait le point sur la situation budgétaire, et ainsi établir les moyens mobilisables nécessaires à la mise en œuvre de ses projets et des priorités définies pour les années à venir.

***NB :** Les éléments présentés ci-dessous s'appuient sur la description des fiches techniques notamment de la Banque Postale, de Finances Actives et données de la Caisse d'épargne. Ils s'appuient par ailleurs sur différents articles de presses.*

## A- LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES DEBUT 2026 : EVOLUTION DU DEFICIT PUBLIC ET ROLE DES COLLECTIVITES LOCALES

### 1- Décélération de l'inflation en zone euro

L'inflation dans la zone euro poursuit sa décrue régulière. En septembre 2025, elle s'est établie à 2,2% sur un an, contre 2,0% en juin 2025. Cette baisse, amorcée depuis plus d'un an, résulte à la fois du reflux des prix de l'énergie, de la normalisation des chaînes d'approvisionnement et du ralentissement de la demande intérieure. Après deux années de tensions généralisées sur les prix, l'économie européenne retrouve progressivement une trajectoire d'équilibre, même si les disparités entre pays demeurent fortes : par exemple, l'inflation atteignait 2,4% en Allemagne en septembre et 1,1% en France selon Eurostat.



Source: Eurostat

La composante énergétique est la principale source de désinflation.

En revanche, les prix des services, notamment dans le logement, la santé et la restauration, continuent de croître à un rythme supérieur à 3%.

Du point de vue budgétaire, la décrue des prix offre une respiration bienvenue aux états européens. L'économie européenne entre ainsi dans une phase d'ajustement où la priorité passe d'une lutte contre la flambée des prix à un soutien mesuré à l'activité.

### 2- L'aggravation du déficit public et le contexte macroéconomique

Dans les années 2023 et 2024, la conjoncture économique nationale a fortement été marquée par une aggravation du déficit public. Selon les données de l'Institut national de la statistique et des études économique (Insee), le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques s'est donc élevé à 169.6 Md€ en 2024, atteignant ainsi 5.8 points de PIB contre 5.4 en 2023 et 4.7 en 2022.

## Ratios de finances publiques en euros courants

	2021	2022	2023	2024
<b>(en % du PIB)</b>				
Déficit public	6,6	4,7	5,4	5,8
Dettes publiques (brute)	113,0	111,4	109,8	113,0
Dettes publiques nette*	100,8	101,1	101,6	104,7
Recettes publiques	53,0	53,7	51,5	51,3
Dépenses publiques	59,6	58,4	56,9	57,1
Prélèvements obligatoires**	44,2	45,0	43,2	42,8
<b>(évolution en %)</b>				
Dépenses publiques	4,3	3,9	3,7	3,9
Dépenses publiques hors crédits d'impôt	4,2	4,0	3,7	3,9
Dépenses publiques hors crédits d'impôt et hors charges d'intérêt	4,0	3,0	4,0	3,5
Recettes publiques	8,4	7,4	2,2	3,1

\* La dette publique nette est égale à la dette publique brute moins les dépôts, les crédits et les titres de créance négociables détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs.

\*\* Les prélèvements obligatoires ne comprennent pas les cotisations sociales imputées et crédit d'impôts, et incluent les impôts de l'Union européenne.

Sources : Insee, DGFIP, DG Trésor, notification de mars 2025.

Pour rappel, afin de pouvoir entrer dans la zone euro et réaliser ainsi l'Union économique et monétaire, les pays membres de l'UE doivent respecter certains critères établis lors du traité de Maastricht en 1992. Parmi ces critères, le principe selon lequel, le budget de chaque pays ne doit pas excéder de « *déficit excessif* » pour permettre que la situation de leurs finances publiques soit soutenable et réversible en un laps de temps réduit. De ce fait le déficit public annuel de chaque pays membres ne doit pas excéder 3% du produit intérieur brut (PIB).<sup>1</sup>

Cette dégradation, est ainsi inédite. Intervenue hors période de choc macroéconomique majeur, les cicatrices des années post covid se sont résorbées, les résultats annonçaient un repli mécanique de la dépense publique. Mais le contraire est arrivé, et les risques eux, ce sont matérialisés. Plusieurs facteurs de cause sont tenus pour responsables de la dégradation constatée. L'un d'eux, en particulier, revient de manière récurrente : « *l'accélération des dépenses des collectivités locales* »<sup>2</sup>.

Aussi, sans vraiment énoncer des données sérieuses et fondées, la gestion locale des collectivités a été parfois pointée dans le débat public comme le facteur principal contribuant à l'augmentation des dépenses publiques.

En 2024, le déficit public s'est creusé principalement en raison d'une croissance surestimée (-0,3 pt de PIB) et de recettes fiscales moins dynamiques, notamment l'impôt sur les sociétés et la TVA (-0,5 point de PIB)<sup>3</sup>.

### 3- Les collectivités locales : un levier stratégique de redressement des finances publiques

Bien qu'elles soient limitées à l'investissement et au fonctionnement courant, les dépenses des collectivités locales ont effectivement connu une augmentation.<sup>4</sup> Néanmoins, contrairement à ce qui a été affirmé par la haute autorité de l'Etat, cette participation à la hausse du déficit est toutefois assez marginale (0.2 points de PIB), la réelle cause majeure restant la conjoncture économique et surtout la gestion nationale des finances publiques.

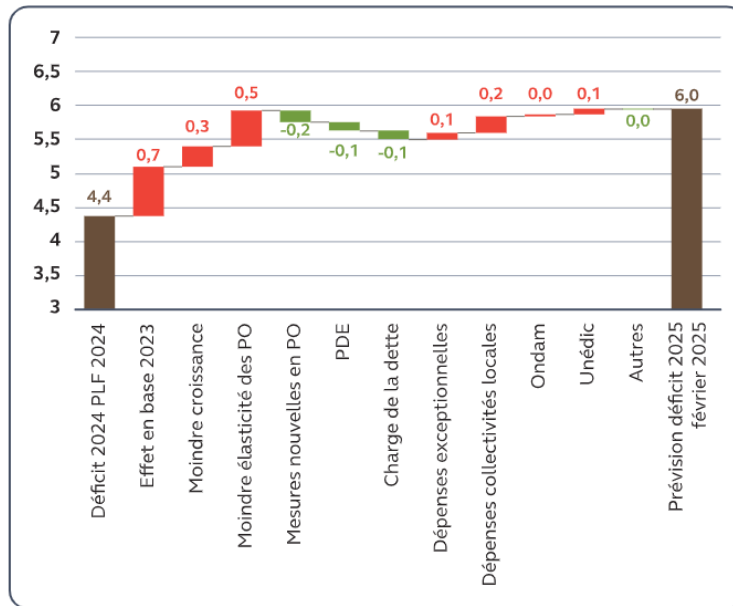
<sup>1</sup> DEFICIT : QU'EST-CE QUE LA REGLE EUROPEENNE DES 3 % ? TOUTELEUROPE

<sup>2</sup> COUR DES COMPTES / LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES DEBUT 2025

<sup>3</sup> INSEE, LE COMTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES EN 2024

<sup>4</sup> BANQUE DES TERRITOIRES : LA SANTE FINANCIERE DE L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITES S'EST DEGRADEE EN 2024

**Décomposition des contributions à la dégradation de la prévision du déficit public pour 2024 depuis le PLF 2024, en points de PIB**



5

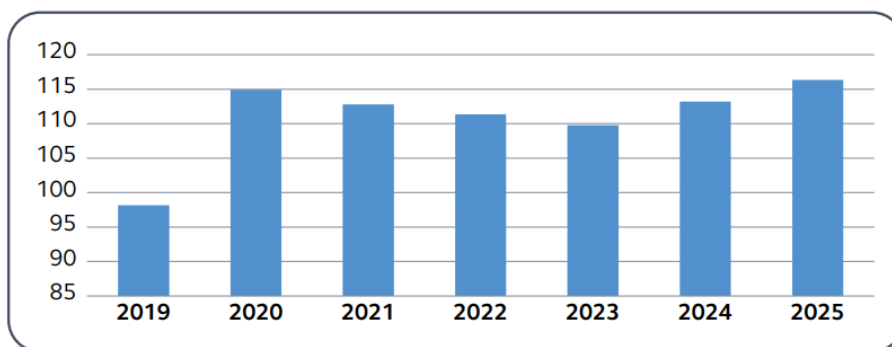
Le projet de loi de finances (PLF) de 2025, prévoyait ainsi un ajustement assez conséquent, passer de 5.8 points du PIB à 5.0 points en 2025. Un objectif ambitieux pour lequel les collectivités territoriales étaient grandement sollicités.

Sur le plan financier, un premier effort de 5.3 milliards avait ainsi été demandé, cet objectif visant à contenir les dépenses locales et de ce fait par ricochet à réduire le déficit national. Mais contenu les circonstances politique, cette demande sera par la suite revue à la baisse et passera à 2.2 milliards en 2025<sup>6</sup>.

Une contribution qui dépassera ce seuil fixé, car celle-ci s'élèvera finalement à 5.4 Md€, un montant jugé significatif, et largement supérieur à celui attendu.

Cette contribution passe par cinq mécanismes principaux : la hausse des cotisations à la CNRACL (1,4 Md€), le gel des recettes de TVA (1,2 Md€), l'augmentation des minorations sur recettes liées à la taxe professionnelle (0,5 Md€), les réductions de crédits budgétaires (1,3 Md€) et la mise en réserve d'une partie des recettes fiscales (1 Md€).<sup>7</sup>

**Évolution du ratio de dette publique, en points de PIB**



Source : INSEE, ministère de l'économie et des finances

<sup>5</sup> COUR DES COMPTES : LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES DEBUT 2025

<sup>6</sup> LE MONDE : BUDGET 2026 LES COLLECTIVITES LOCALES SERONT PONCTIONNEES DE 5.3 MD €

<sup>7</sup> LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES 2025

#### 4- Les perspectives 2026 et les exigences de redressement de

Les collectivités locales assument de nombreuses responsabilités obligatoires, dont le coût constitue une part importante de leurs budgets. Ces dépenses s'inscrivent dans le cadre plus large des finances publiques et contribuent à la situation nationale.

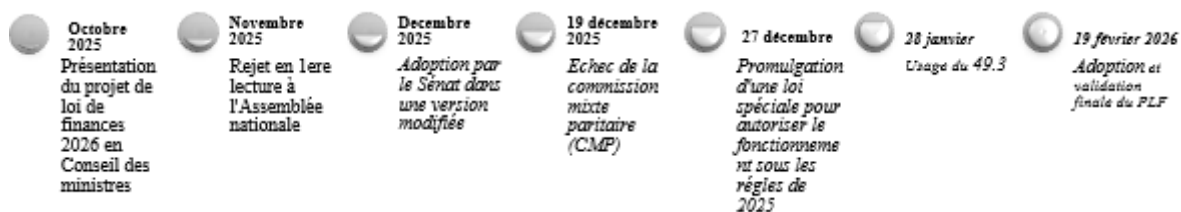
En 2025, le ratio dette publique sur PIB a atteint environ 116 %, un niveau parmi les plus élevés des dernières années, malgré les efforts visibles de maîtrise des dépenses. Des efforts qui ne peuvent plus être relâchés, car cette réduction est encore trop jugée modeste et insuffisante, selon le dernier rapport de la Cour des comptes.

La Cour des comptes souligne qu'il est crucial que la France parvienne à stabiliser et réduire son déficit public à 5 % du PIB en 2026. Avec un déficit actuel de 5,4 %, l'effort doit être poursuivi et maintenu dans la durée afin de respecter les engagements européens. Dans ce contexte, la Cour appelle à une contribution continue des collectivités locales, qui apparaissent comme des acteurs majeurs au redressement des finances publiques. Attendue renforcée et durable des dépenses est ainsi attendue, alors même que les collectivités ont déjà engagé un effort structurel significatif ces dernières années.<sup>8</sup>

## B- LOI SPECIALE ET PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 : CONTINUTE BUDGETAIRE ET PERSPECTIVES

### 1- PLF 2026 : Un parcours de longue haleine

Le projet de loi de finances 2026 n'a pas été de tout repos. Plusieurs obstacles majeurs se sont dressés lors de son examen parlementaire, et, face à de nombreuses impasses, le gouvernement a dû recourir à l'incontournable article 49.3 de la Constitution pour faire adopter le budget.<sup>9</sup>



Présenté pour la première fois en octobre 2025, le texte est rejeté en première lecture par l'Assemblée nationale en novembre 2025. Un mois plus tard le Sénat l'adopte mais dans une version très modifiée. Avec le recours massif à l'article 49.3 plusieurs fois, les deux chambres n'auront pas réussi à trouver un accord.

Aussi le budget 2026 a dû être mis en place via le recours à la loi spéciale, garantissant la continuité des services publics et le fonctionnement de l'État jusqu'à l'adoption définitive du PLF.

### 2- La garantie du fonctionnement de l'Etat : La loi spéciale 2026

Promulguée le 26/12/2025, elle est publiée au Journal officiel le lendemain. La loi spéciale ne remplace pas le budget, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaire au fonctionnement des dépenses publiques essentielles.

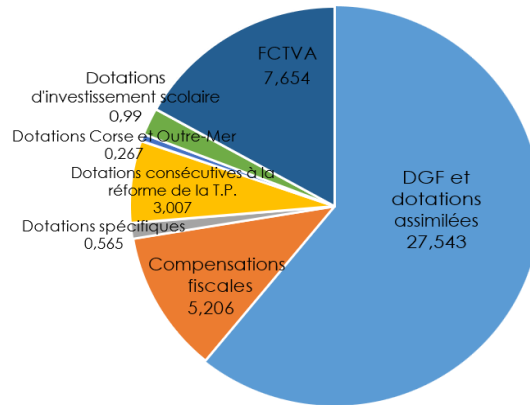
<sup>8</sup> COUR DES COMPTE : LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES DEBUT 2026

<sup>9</sup> LEGIFISCAL.FR/PUBLICATION-LOI-FINANCES-2026

## a- Mesures législatives et réglementaires : Les prélèvements sur

Dans l'attente d'une nouvelle loi de finances, le PSR 2026 a repris les mêmes niveaux qu'en 2025. Cette stratégie a eu pour objectif de permettre aux collectivités de continuer à recevoir début 2026 les transferts sans interruption.

### Répartition des PSR en Md€ - LFI 2025



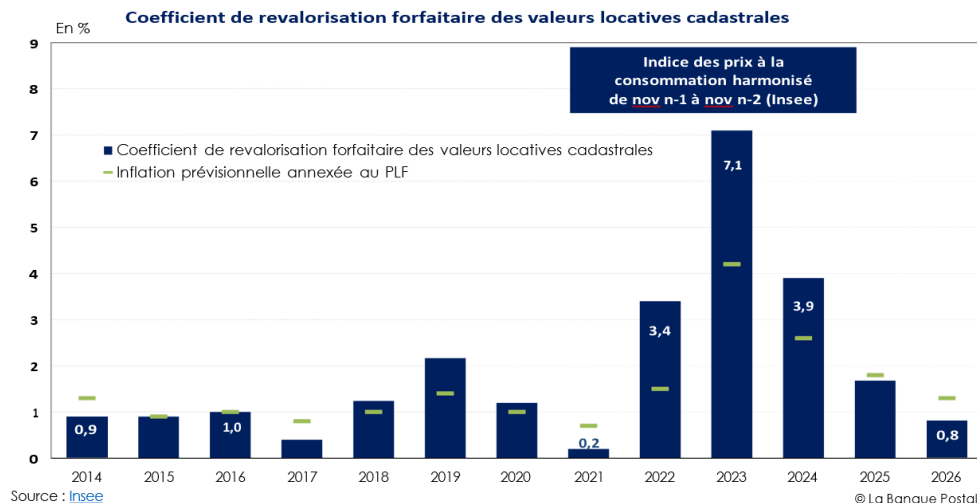
Source : LFI 2025

10

Il est à noter qu'une fois que la loi de finances est adoptée, les montants réels sont fixés. Une régularisation est alors faite : les collectivités peuvent recevoir un complément ou, au contraire, un ajustement si elles ont perçu trop.

## b- Mesures législatives et réglementaires

Chaque année, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales est ajusté selon l'évolution des prix à la consommation, afin de maintenir la valeur des bases d'imposition à jour.

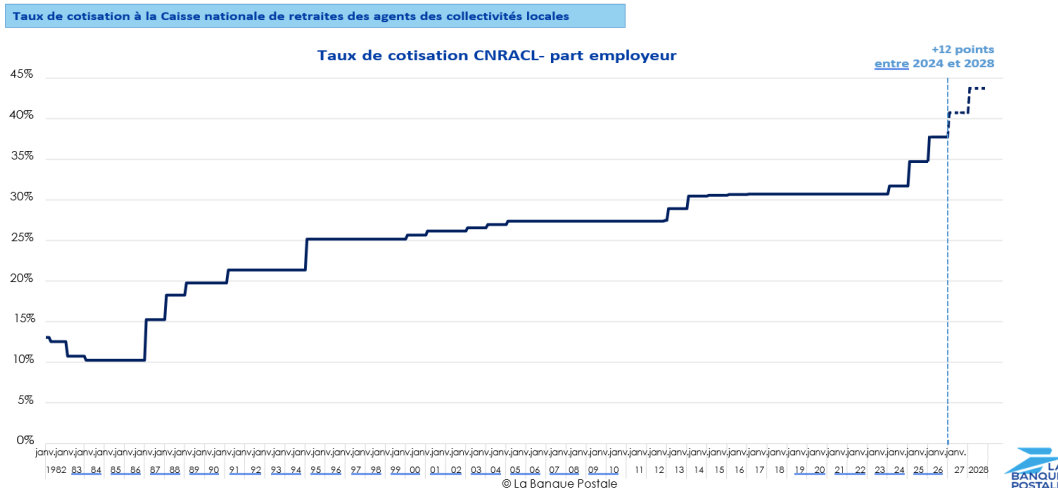


Après une très forte hausse exceptionnelle en 2023 de +7,1 %, ce coefficient a ensuite suivi une tendance plus modérée +3,9% en 2024 et +1,7 en 2025.

Pour 2026, une estimation prévisionnelle de +0,8 % à +1%, pourra être retenu et sera proche de l'inflation attendue.

En rappel, concernant les charges sociales employeurs dans le secteur public local, ce qui représente un enjeu majeur pour la gestion budgétaire des collectivités. **Cette hausse significative reflète la pression croissante exercée sur leurs finances, notamment pour financer des projets nationaux, comme la réforme des retraites.**

Ces évolutions impactent lourdement les budgets locaux, entraînant potentiellement la nécessité d'accroître les recettes fiscales dans de nombreuses communes, notamment par une hausse des impôts locaux.



### c- Perspectives et défis à venir pour les finances des collectivités territoriales :

Comme en 2025, l'Etat ne manque pas de rappeler aux collectivités territoriales, leur rôle significatif dans ce contexte de croissance très modérée, et de tensions politiques autour de l'adoption du budget.

**Le gouvernement attend de ces collectivités une contribution significative, évaluée à 5,3 milliards d'euros pour l'année à venir, soit environ 13 % de l'effort national global.**

Alors que les collectivités avaient réussi à réaliser 2,2 milliards d'économies en 2025, cet effort notable a été jugé insuffisant au regard des besoins de financement nationaux.

En 2026 (et probablement pour les prochains exercices), **la pression sur les collectivités demeurera donc forte**, puisque la demande de participation au financement national n'a pas diminué dans le nouveau projet de loi de finances (PLF).

Cette constante, année après année, de baisse des dotations et de certaines hausses comme les cotisations patronales provenant de l'Etat, entraîne 2 constats : ces mesures constantes,

1. **imposent aux collectivités territoriales** de poursuivre leurs efforts de gestion budgétaire permettant de préserver leur capacité d'action et répondre efficacement aux besoins locaux.<sup>11</sup>
2. **obligent les exécutifs communaux** à se questionner :
  - a. sur leur politique de recettes fiscales et de prestations de services ;
  - b. sur le périmètre ou la poursuite de certaines offres de services, voire sur le niveau de la qualité attendue.

Les nouvelles mesures législatives et réglementaires du PLF 2026 concernent plusieurs domaines. Certaines, spécifiquement destinées aux collectivités locales, sont présentées ci-après.

<sup>11</sup> AFL : DECRYPTAGE PLF 2026 CONTRIBUTION INEDITE DES COLLECTIVITES AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

Les collectivités continuent de participer à l'effort national s'agissant du redressement des comptes publics.

## 1- Les mesures portant sur la section de fonctionnement

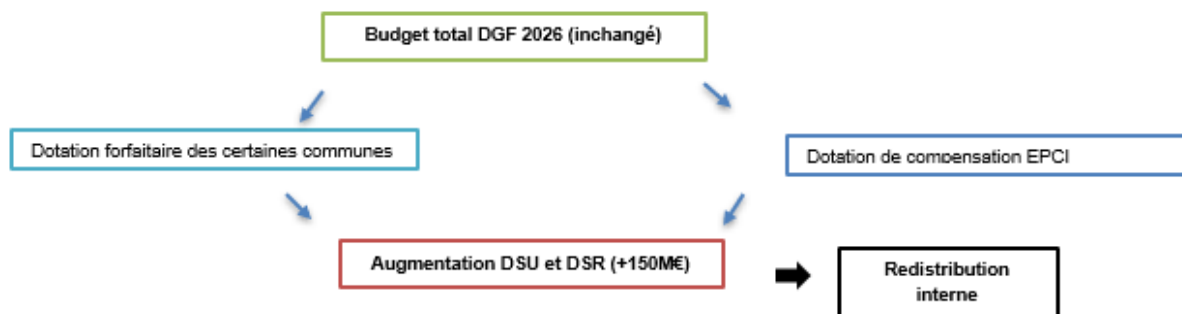
### a- Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la principale aide financière versée par l'État aux collectivités territoriales pour financer leurs missions de service public. Elle se compose d'une part forfaitaire et d'une part de péréquation, comprenant notamment la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR).

En 2026, la DGF se stabilise au même niveau qu'en 2025, à 27,4 milliards d'euros, dont 19,1 milliards pour le bloc communal. Ce gel signifie qu'il n'y a pas de nouvelle indexation sur l'inflation. **Cette décision entraîne dès lors principalement une baisse de la part forfaitaire versée à certaines collectivités.**

Au niveau du bloc communal, l'État choisit donc de réallouer l'argent entre communes pour soutenir celles qui en ont le plus besoin, via le mécanisme d'écêtement plutôt que d'augmenter celle-ci.

Les dotations de péréquation, comme la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR), augmentent (+150 millions d'euros chacune), **mais cette hausse est financée par une réduction de la dotation forfaitaire et de la dotation de compensation des EPCI, et non par un financement supplémentaire de l'État.**



Dans sa volonté de contenir son budget, l'Etat fait un choix qui entraînera certainement des conséquences négatives sur la capacité les collectivités, notamment les communes et les EPCI.

Celles-ci, voyant leur capacité à financer leurs services publics locaux se fragiliser, devront faire face à des difficultés pour répondre aux besoins des habitants ou même des investissements.

### b- DILICO : Redistribution volontairement obligatoire

Le Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes Fiscales des Collectivités (DILICO) est reconduit pour la nouvelle année.

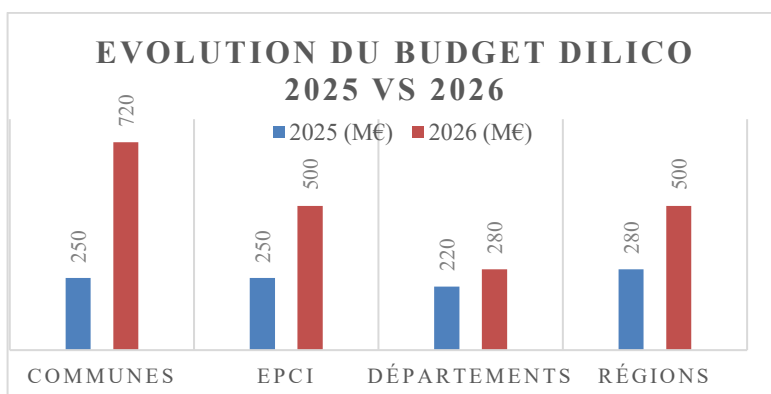
Ce mécanisme qui consiste à lisser la perception du produit des recettes fiscales d'une année, pour certaines collectivités territoriales. Lorsque ces dernières voient leurs recettes fiscales excessives par rapport à une référence ou moyenne nationale, une part de ces recettes est ainsi prélevée par l'Etat. Cette somme sera ensuite redistribuée aux collectivités plus modestes.

En 2026, cette volonté manifeste de renforcement de la péréquation financière, est appuyé par l'augmentation du budget total du DILICO par rapport à 2025. Augmentation de :

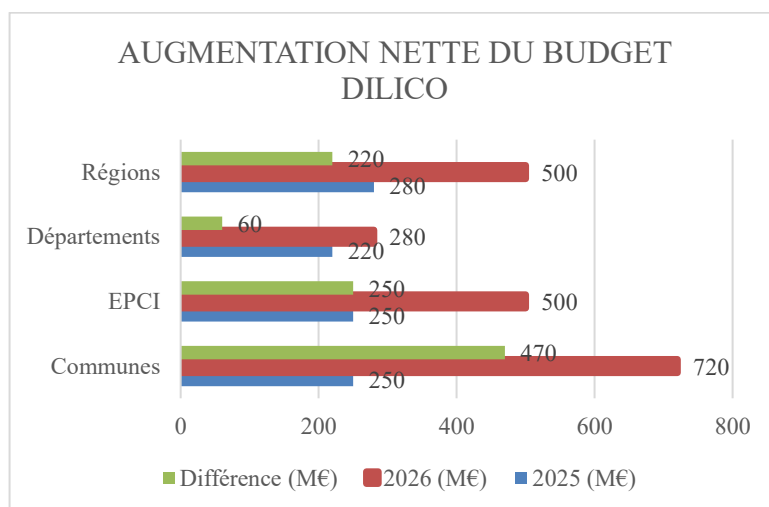
- Communes : 720 M€ (contre 250 M€ en 2025)
- EPCI : 500 M€ (contre 250 M€)
- Départements : 280 M€ (contre 220 M€)
- Régions : 500 M€ (contre 280 M€)<sup>12</sup>

Alors que dans la 1<sup>ère</sup> version « DILICO 2 », la commune de Crosne devait être contributrice (environ 100 000 €), l'insatisfaction exprimée des élus locaux des petites villes et villes moyennes a permis de faire reculer l'Etat encore cette année.

Dans la seconde version, en 2026, seules 1 924 communes et 141 intercommunalités entrent dans ce champ. La ville de Crosne ne sera en définitive pas contributrice cette année.



13



## 2- Les mesures portant sur la section d'investissement

### a- Fraction de TVA et FCTVA

Ressource importante pour plusieurs collectivités territoriales, notamment depuis la suppression de certains impôts locaux comme la taxe d'habitation, en 2026 le gouvernement prévoit le gel partiel de la fraction de tva attribuée au collectivités territoriales.<sup>14</sup>

<sup>12</sup> AFL : DECRYPTAGE PLF 2026 CONTRIBUTION INEDITE DES COLLECTIVITES AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

<sup>13</sup> DOB LBP EDITION 2026

<sup>14</sup> ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE, ANALYSES BUDGETAIRES SUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Cette décision n'est pas conséquence, elle limite la progression de cette ressource à évoluer en fonction du dynamisme des dépenses.

En parallèle le champ d'éligibilité au Fonds de compensation pour la TVA est réduit, **entraînant une baisse estimée à 735 millions d'euros pour les collectivités territoriales.**

Certaines dépenses, **notamment celles liées à l'entretien, aux équipements informatiques ou à certains bâtiments publics, seraient désormais exclues du dispositif.**

Ces mesures participent à la réduction de la capacité d'investissement des collectivités territoriales, cette limite des ressources financières et le retard de remboursement de certaines dépenses sont de plus en plus pesantes pour ces mêmes collectivités.

La ville de Crosne ne sera pas impactée cette année.

### **b- Autres ajustements**

Par ailleurs, l'État demande un effort financier supplémentaire aux collectivités territoriales.

En effet, **il réduit de 586 millions d'euros les compensations versées en contrepartie d'exonérations de fiscalité locale ou de transferts de compétences.**

Cette mesure touche particulièrement les communes et les intercommunalités, avec une baisse de 368 millions d'euros, notamment en raison de la quasi-disparition de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle.

Par ailleurs, la compensation liée à l'abattement de 50 % sur les valeurs locatives des établissements industriels diminuera également de 307 millions d'euros.<sup>15</sup>

### **c- Risque et perspectives pour les collectivités**

Toutes ces mesures budgétaires prévues par le PLF 2026 exposent les collectivités locales à plusieurs risques financiers et opérationnels. **Les communes et intercommunalités, plus particulièrement touchées (notamment les plus petites), sont ainsi vulnérables face à ce flot de restrictions.**

Ces contraintes entraînent des décisions arbitraires et parfois très difficiles pour les collectivités.

Celles-ci souhaitent investir, mais doivent réduire l'entretien des infrastructures déjà existantes. À moyen terme, toutes ces mesures peuvent pousser les collectivités à adopter des stratégies telles que le recours à l'emprunt ou une augmentation de leur fiscalité pour financer des investissements.

Toute cette situation met en lumière la dépendance effective des collectivités à l'État et pousse à se questionner sur la durabilité de ce cordon.

Face à un contexte économique très incertain, les demandes des particuliers ne font, à juste titre, que s'accroître.

---

<sup>15</sup> MAIRES DE FRANCE : BUDGET 2026 LES PRINCIPALES DISPOSITIONS POUR LES COLLECTIVITES.

## 2<sup>EME</sup> PARTIE – SITUATION ET ORIENTATION BUDGETAIRE

Sur ce nouveau mandat, et malgré un contexte contraint (contribution des communes au déficit des comptes publics de la France, crise du COVID, crise énergétique, crise liée aux guerres, gouvernements successifs ...), **4 objectifs seront au cœur des actions portées par l'équipe municipale :**

- 1- « améliorer le cadre de vie et accélérer la transition écologique ».
- 2- « renforcer la cohésion sociale et les services à la population ».
- 3- « moderniser la gouvernance et optimiser toujours plus les finances publiques ».
- 4- « développer l'attractivité et préparer l'avenir adaptés à des futurs investissements structurants prévus par la Ville ».

### « Une situation financière saine et maîtrisée »

Au niveau budgétaire, l'équipe municipale a veillé à continuer à gérer en « bon père de famille », tout en maintenant une qualité de service appréciée des crosnois.

Ainsi, les deux derniers exercices 2024 et 2025 ont permis de constater une **CAF (Capacité d'Autofinancement) plus vertueuse**. En effet, alors qu'elle était à un **bas niveau fin 2023** sous l'effet des crises successives, avec une « CAF nette » de l'ordre de +220 000 €, cette dernière a été redynamisée :

- en 2024 avec un résultat de +788 000 € (soit +53 %) ;
- en 2025 avec une nouvelle amélioration de +64 % : soit + 1 294 000 € **de résultat prévisionnel**.

Fort des projets d'investissement structurant prévus en ce début de mandat (ALSH-Restauration et Groupe Scolaire 20 arpents, reconstruction Maison de la Petite-Enfance, programme de rénovation de voiries telles que les rues E. Branly et Château Gaillard, **cette CAF devra être maintenue à un bon niveau** pour permettre **des emprunts plus conséquents sur ce futur mandat**, mais aussi pour absorber **des « remboursements de la dette » supérieurs au mandat précédent**.

Face à un double contexte, d'une part, d'incertitudes budgétaires (provenant de l'Etat, de l'inflation et désormais de l'instabilité internationale au Moyen Orient) et, d'autre part, de besoins d'investir dans l'avenir, il conviendra de **poursuivre une dynamique budgétaire « prudentielle »** en section de fonctionnement **et à la fois « volontariste »** en section d'investissement.

Par ailleurs, la commune veillera à préserver un désendettement favorable et normalisé pour une commune de moins de 10 000 habitants.

Pour cela, **2 lignes de conduite seront proposées dans les équilibres budgétaires à trouver lors du BP 2026 et les suivants :**

1. **poursuivre les efforts quant à l'optimisation des dépenses et recettes de fonctionnement**, tout en maintenant une politique de solidarité et d'investissement ambitieuse afin de moderniser l'aménagement du territoire ;
2. **requestionner les périmètres de chaque offre de service**, permettant à ce que chaque euro dépensé trouve sa pertinence dans un « besoin essentiel » présent et futur des Crosnois.  
En ce début de mandat, une nouvelle analyse des coûts « service par service », sera donc engagée afin que chaque offre soit confortée, développée ou réorientée si « non essentiel ».

Cette feuille de route ambitieuse sera portée et s'animera en collaboration étroite avec l'ensemble des élus et chefs de service. La cellule « contrôle de gestion » créée en 2024 au sein de la Direction des Finances contribuera à éclairer les futurs choix ou arbitrages.



**« un effet de ciseau jugulé entre 2024 et 2025, qu'il conviendra de conforter en 2026 pour permettre les investissements structurants du mandat »**

Depuis 2020, et malgré les crises successives (COVID, crise énergétique, ...), une bonne gestion financière a pu s'établir grâce :

- à **une maîtrise des dépenses de fonctionnement** des services communaux hors éléments conjoncturels ;
- à **la création d'une cellule « contrôle de gestion », depuis 2024**, permettant d'ajuster au plus près les perspectives de dépenses / recettes, d'affiner le juste besoin des offres de service et ce, en agissant en partenariat avec les services internes et les acteurs externes (CAVYVS, TP, financeurs ...).
- au **maintien d'une dynamique des recettes** (création de droits de places, recherche accrue de subventions, plus d'accueils d'enfants dans nos structures, ...).

La synthèse des résultats 2025 et des budgets précédents sont les suivants :

ETAT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	PREVISION CA 2025	Variation 2024/2025
RECETTES REELLES	11 353 276	11 967 222	12 383 882	12 742 678	13 865 771	14 001 643	135 872
DEPENSES REELLES	10 065 717	10 361 072	11 092 996	11 677 760	12 234 472	11 929 906	-304 566
<b>CAF Brute =</b>	<b>1 287 559</b>	<b>1 606 150</b>	<b>1 290 886</b>	<b>1 064 918</b>	<b>1 631 299</b>	<b>2 071 737</b>	<b>440 438</b>
<i>variation N-1</i>		<i>318 591</i>	<i>-315 264</i>	<i>-225 968</i>	<i>566 381</i>	<i>440 438</i>	
<i>variation N-1(en %)</i>		<i>25%</i>	<i>-20%</i>	<i>-18%</i>	<i>53%</i>	<i>27%</i>	
<i>variation cumulée 2020-N(en %)</i>			<i>0%</i>	<i>-17%</i>	<i>27%</i>	<i>61%</i>	

**L'épargne de gestion est redevenue plus dynamique en 2024 (+ 566 400 €) et 2025 (+ 440 400 €).**

**La tendance d'effet de ciseau a ainsi été inversée.**

Les stratégies présentées ci-après intégreront donc certaines perspectives 2026 - 2027 et **viseront à maintenir cette tendance pour :**

- maintenir une qualité des prestations, **alors que les collectivités continuent à être ponctionnées par de nouvelles dépenses imposées par l'Etat** (CNRACL, hausses du smic...),
- préserver au maximum l'épargne brute des exercices à venir,
- recourir au « juste » besoin d'emprunt permettant de financer les investissements « structurants ».

Pour ce premier budget de mandat, les objectifs stratégiques seront :

- ✓ la stabilité des taux d'imposition locale ;
- ✓ la maîtrise et la rationalisation des charges de fonctionnement (renégociation des contrats, marchés publics, contrôle de gestion, optimisation des dépenses récurrentes, poursuite du contrôle accru des consommations de fluides, mesures visant à l'efficacité des organisations ...)
- ✓ une démarche accrue de recherche de tout nouveau financement public ;
- ✓ une analyse des politiques publiques locales afin de définir le « juste prix » des prestations offertes ;
- ✓ engager toutes nouvelles mesures structurelles visant à l'amélioration durable de la CAF (Capacité d'Autofinancement) ;
- ✓ limiter le recours à l'emprunt : prioriser l'endettement pour les grands projets de la Ville ou pour des investissements permettant les économies d'énergie ;
- ✓ Poursuivre toutes actions améliorant les démarches environnementales des projets de la Commune et l'exemplarité dans les services municipaux.

## A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**« Dans le cadre de la préparation du Budget 2025, les taux de fiscalité seront maintenus au même niveau ».**

### 1. La fiscalité directe locale

Les taux de fiscalité ont été stabilisés en 2025 à hauteur de :

- . 38,10 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)
- . 19,21 % pour la Taxe d'Habitation (*affectée sur les résidences secondaires*)
- . 81,98 % pour le Foncier sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)

Sous l'effet de l'indexation des bases fiscales sur l'inflation, **une faible dynamique de +0,69 % a été constatée en 2025**, essentiellement sur la TFPB :

ETAT (base 1288)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévisions CA 2025	Variation 2024/2025
Taxes Foncière et d'Habitation	6 127 029 €	6 436 564 €	6 807 988 €	7 325 026 €	7 640 524 €	7 695 055 €	54 531 €
TFNB	27 290 €	26 739 €	26 161 €	27 802 €	28 037 €	26 149 €	-1 888 €
<b>TOTAL impôt locaux</b>	<b>6 154 319 €</b>	<b>6 463 303 €</b>	<b>6 834 149 €</b>	<b>7 352 828 €</b>	<b>7 668 561 €</b>	<b>7 721 204 €</b>	
variation (en K€)		308 984	370 846	518 679	315 733	52 643	
variation N-1(en %)		5,02%	5,74%	7,59%	4,29%	0,69%	
variation cumulée 2020-N(en %)			11%	19%	25%	19%	

**En 2026**, nous tiendrons compte d'un coefficient de revalorisation des valeurs locatives annoncé **entre +1 % et +1,8%** : sachant que seuls les locaux d'habitation et les locaux industriels de plus de 2 ans seront concernés par cette hausse.

### 2. Les concours de l'Etat

**« une baisse tendancielle des dotations de l'Etat sur la période 2020 – 2025 »**

Pour la commune de Crosne, les concours de l'Etat comprennent essentiellement :

- La dotation forfaitaire – DGF
- La dotation nationale de péréquation (DNP)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)

ETAT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévisions CA 2025	Variation 2024/2025
DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)	578 247 €	553 584 €	526 772 €	534 563 €	537 236 €	513 426 €	-23 810 €
DNP (Dotation Nationale de Péréquation)	123 295 €	119 098 €	115 778 €	119 339 €	123 415 €	183 357 €	59 942 €
DSR (Dotataion de Solidarité Rurale)	124 913 €	126 945 €	129 043 €	152 425 €	176 216 €	124 542 €	-51 674 €
<b>TOTAL =</b>	<b>826 455 €</b>	<b>799 627 €</b>	<b>771 593 €</b>	<b>806 327 €</b>	<b>836 867 €</b>	<b>821 325 €</b>	
variation (en K€)		-26 828	-28 034	34 734	30 540	-15 542	
variation N-1(en %)		-3%	-4%	5%	4%	-2%	<b>2020/2025</b>
variation cumulée 2020-N(en %)			-7%	-2%	1%	-1%	<b>-5 130 €</b>

Alors qu'en 2024, il avait été constaté une légère hausse de 4% (30 540 €), l'exercice 2025 se clôture avec **une baisse des dotations de -2%, soit -15 542 €**.

L'engagement de l'Etat prévoyant jusqu'alors de stabiliser « à l'euro près » les dotations pour les Collectivités, demeure donc à être surveiller. En effet, depuis la loi de finances 2025, il est bien annoncé :

- pour la DGF, **des écrêtements pour certaines communes**, selon l'évolution du potentiel fiscal/habitant ;
- et pour la DNP, une possible « application tunnel d'évolution de **- 10 % par an** ».

Pour l'exercice 2026, il convient donc de rester prudent dans nos prévisions.

### 3. Les autres recettes de fonctionnement

Les « autres recettes de fonctionnement » proviennent essentiellement du chapitre 70 - « produits de services et de tarification », ainsi que du chapitre 73 « impôts, taxes, dotations intercommunales et droits de mutations » :

ETAT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévisions CA 2025	Variation 2024/2025
Produits des services	717 747 €	836 789 €	999 208 €	957 158 €	1 183 220 €	1 405 798 €	222 578 €
Impôts et dotations d'Intercommunalités	8 735 631 €	9 150 405 €	9 474 489 €	10 051 016 €	9 811 993 €	9 936 793 €	124 800 €
Droits de mutations et taxes diverses (TCFE)					506 272 €	771 351 €	265 079 €
Autres produits de gestion courante	71 465 €	75 107 €	58 986 €	53 189 €	433 545 €	141 968 €	-291 577 €
<b>TOTAL =</b>	<b>9 524 843 €</b>	<b>10 062 301 €</b>	<b>10 532 683 €</b>	<b>11 061 363 €</b>	<b>11 935 030 €</b>	<b>12 255 910 €</b>	
<i>variation (en k€)</i>		537 458	470 352	528 050	873 000	320 880	
<i>variation N-1(en %)</i>		6%	5%	5%	8%	3%	
<i>variation cumulée 2020-N(en %)</i>			11%	16%	25%	22%	

Pour le chapitre 70 :

Les « produits de services et de tarifications » qui avaient baissés en 2023 de 42 000 €, étaient redevenus plus dynamique en 2024 avec +19 %, soit +178 900 €. En 2025, avec une amélioration des recettes de +222 600 €, montre que cette tendance se pérennise. Nous constatons plus de présence dans nos structures notamment de l'enfance, jeunesse, accueil de loisirs, petite-enfance et restauration.

Cet élément demeure indispensable comparé aux hausses des dépenses et notamment de la masse salariale affectée à tous ces accueils.

La question du « juste règlement » des usagers, avec certaines familles qui réservent des repas commandés non consommés et engagent des inscriptions dans les accueils sans les honorer, demeurent un problème de fond qu'il conviendra encore en 2026 de tenter de juguler.

Par ailleurs, nous constatons le non-paiement des prestations d'accueil qui là aussi viennent pénaliser les recettes de la Ville.

Dans ce cadre, une communication a déjà été faite, mais n'apporte pas complètement le résultat escompté.

En rappel, ces agissements bloquent aussi des places dans les ALSH, dans les sorties et en périscolaire pour des familles en attente ; mais aussi ceux-ci engagent des charges supplémentaires avec notamment des recrutements d'animateurs sans que les recettes couvrent en totalité ladite dépense.

Ceci pénalise le budget des services et ne facilite pas la bonne organisation et l'efficacité des accueils.

Enfin, comme en 2025, la question de l'obligation « des pré-inscriptions » à l'ensemble des activités, et notamment au temps périscolaire et à la restauration, est une piste de réflexion qui permettrait de maintenir un équilibre entre dépenses et recettes des services offerts aux familles.

Elle contribuerait également à lutter notamment contre le gâchis alimentaire : par exemple, sans pré-inscription, une partie des commandes de repas restent aléatoires et donc certains peuvent être jetés ou sans recette.

**Concernant la mise en place des droits d'usages du domaine public**, ils sont applicables depuis le 01 janvier 2024 (droit de voirie, droit de stationnement pour transports de fonds, de dépôt temporaire sur les voies ...). Ils constituent des nouvelles recettes désormais non négligeables.

En 2025, ces droits ont été d'environ 220 000 €.

Pour les chapitres 73 et 731 :

**Les droits de mutations** ont été de 596 000 € en 2025. Ils étaient de 334 000 € en 2024.

Le marché immobilier sur la Ville de Crosne demeure relativement dynamique. Cet indicateur permet de constater aussi le niveau d'attractivité du territoire.

**L'Attribution de Compensation (AC)** qui a été augmentée en 2023 de 176 272 euros à la suite du transfert de compétence propreté urbaine, section balayage, de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, a été maintenue en 2025 à hauteur de 2 143 432 euros.

Elle le sera encore pour l'exercice 2026.

### Pour les « autres recettes de fonctionnement » :

Après une dynamique en 2024 grâce à des actions en termes de contrôle de gestion et un suivi plus précis sur les recettes à percevoir ou non perçues au titre des précédents exercices, elles se stabilisent en 2025.

#### *Dotations de la CAF :*

**Au chapitre 74** (nature 747888), **les dotations versées par la CAF** (Caisse d'Allocation Familiale) sont en partie orientées pour l'accompagnement des politiques « enfance, jeunesse, petite enfance » : en légère baisse entre 2025 subventions proches des 702 000 €, et 2024 pour 776 000 €.

Une partie des dotations concernent l'exercice N-1 et ne traduit donc pas exactement la saisonnalité des actions du cycle budgétaire du 01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

En plus des aides liées aux prestations d'accueils ordinaires (PSO), deux axes sont également financés :

- la Ville s'est engagée en 2023 dans le déploiement du nouveau dispositif de Contrat Territorial Global (CTG) qui prévoyait des axes comme l'animation sociale, le droit aux usagers. Il arrive à échéance fin 2026 et devra être renégocié prochainement.
- la mesure du « repas à 1 € » pour certaines familles : ce coût supplémentaire pour la Ville et en partie compensée par une participation de la CAF et l'Etat.

Pour le BP 2026, compte tenu du sinistre à la Maison de la Petite-enfance, une incertitude budgétaire sera à prendre en compte au regard des étapes de reconstruction de l'offre en cours, mais aussi des délais d'autorisations de la PMI. Nous prévoyons donc, par incidence, une période de « moindre subventions ».

Un rendez-vous est néanmoins, d'ores et déjà programmé à fin avril avec le Directeur de la CAF de l'Essonne, pour présenter et valoriser au mieux notre plan de reconstruction et négocier au mieux les aides possibles en fonctionnement, comme en investissement.

La prévision de recettes 2026 doit rester prudente et sera ajustée dès réception des notifications.

#### *Autres produits de gestion courante :*

**Le chapitre 75** enregistre essentiellement les loyers des locaux appartenant à la commune pour 38 000 €.

Aussi, viennent compléter ces autres produits,

- des remboursements exceptionnels de prestataires, avoirs et « trop payés » (effet du travail en contrôle de gestion) : pour 115 300 € ;
- les remboursements de location du Gymnase au Département : 34 000 € (rattrapage de 3 ans).
- Les remboursements suite à sinistre de la SMACL : 18 050 €
- Les permis de louer : 600 €

#### *Atténuations de charges :*

**Le chapitre 013**, pour près de 77 400 €, concerne des remboursements :

- « CPAM » liés aux indemnités journalières des agents non titulaires.
- « RELYENS » assureur de la Ville : pour les indemnités journalières de sécurité sociale (IJSS) des arrêts de travail des agents contractuels du régime général, avec subrogation de salaire, suite à maladie, maternité, accident du travail ou maladie professionnelle ;

Ils étaient de 91 000 € en 2024.

**« Pour l'élaboration de notre budget primitif 2026,  
nos estimations en recettes sont prudentes ».**

## B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2020 CA	2021 CA	2022 CA	2023 CA	2024 CA	2025 CA Prévision
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 654 782	2 931 869	3 211 189	3 373 049	3 792 562	3 672 847
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 575 204	6 728 853	7 171 047	7 398 854	7 702 779	7 585 539
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	92 366	95 814	95 038	63 176	139 300	149 831
022	DEPENSES IMPREVUES	-	-	-	-	-	-
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	417 253	468 901	502 708	457 322	510 099	472 178
66	CHARGES FINANCIERES	111 546	88 743	89 235	83 101	89 731	47 221
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 566	46 893	23 777	46 137	-	-
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	200 000	110 000	-	-	-	2 290
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>10 065 717</b>	<b>10 471 073</b>	<b>11 092 996</b>	<b>11 421 639</b>	<b>12 234 472</b>	<b>11 929 906</b>
			<i>variation N-1</i>	<i>variation cumulée 2020-2025</i>			
			+4,03%	+5,94%	+2,96%	+7,12%	-2,49%
					+13,47%	+21,55%	+18,52%

### 1. Les charges générales (chapitre 011)

ETAT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévisions CA 2025	Variation 2024/2025
Charges Générales - 011	2 654 782 €	2 931 870 €	3 211 190 €	3 373 049 €	3 792 562 €	3 672 847 €	-119 715 €
	<i>variation N-1(en K€)</i>	<i>277 088</i>	<i>279 320</i>	<i>161 859</i>	<i>419 513</i>	<i>-119 715</i>	
	<i>variation N-1(en %)</i>	<i>10,44%</i>	<i>9,53%</i>	<i>5,04%</i>	<i>12,44%</i>	<i>-3,16%</i>	

L'exercice 2025 a été animé par :

- une meilleure maîtrise des dépenses courantes, comparée aux exercices précédents ;
- des stratégies d'achats aux justes prix, avec des hausses limitées aux impacts de l'inflation ;
- un suivi dédié aux consommations des fluides et au premier chef ceux du gaz et de l'électricité (analyse des courbes de consommations, ajustements des températures, sensibilisation et rappels aux agents quant à des pratiques à mieux maîtriser, passage en leds ... ).

Pour le BP 2026, avec l'appui de la cellule de « contrôle de gestion », le « questionnement » pour chaque dépense « utile » et « essentielle » reste notre priorité. L'accentuation des remises en concurrence des contrats et marchés publics complètera nos actions.

**Concernant les fluides**, les stratégies mises en place dès 2024, couplée à des tarifs stables, permettent de poursuivre leurs effets avec une baisse successive sur 2 exercices consécutifs.

Le changement de fournisseur d'électricité au 01 janvier 2025 (groupements de commandes avec le SMOYS et le SIGEIF) a également permis une nette amélioration de nos suivis mensuels.

Enfin, la modernisation de notre éclairage public à partir d'octobre 2025, permet d'espérer une baisse des consommations en 2026.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévisions CA 2025	Variation 2024/2025
ELECTRICITE (60612)	299 901,00 €	355 511,00 €	628 323,00 €	597 101,06 €	542 723,40 €	298 299,00 €	-244 424 €
GAZ (60618)	81 453,00 €	96 578,00 €	84 537,00 €	186 971,05 €	185 589,90 €	191 999,00 €	6 409 €
EAU	83 686,00 €	90 393,00 €	119 123,55 €	83 703,79 €	49 102,47 €	90 000,00 €	40 898 €
<b>TOTAL 012 "ajusté"</b>	<b>465 040 €</b>	<b>542 482 €</b>	<b>831 984 €</b>	<b>867 776 €</b>	<b>777 416 €</b>	<b>580 298 €</b>	
	<i>variation N-1(en K€)</i>	<i>77 442</i>	<i>289 502</i>	<i>35 732</i>	<i>-90 360</i>	<i>-197 118</i>	<i>115 258 €</i>
	<i>variation N-1(en %)</i>	<i>16,65%</i>	<i>53,37%</i>	<i>4,30%</i>	<i>-10,41%</i>	<i>-25,36%</i>	<i>25%</i>

Néanmoins, la répercussion prévisible en 2026 et 2027 d'une hausse des tarifs du gaz et/ou électricité, au regard des conflits au Moyen Orient, nous obligeront à poursuivre cette vigilance accrue et nos vérifications site par site. A ce jour, la Commune dispose de prestations à prix ferme, sous réserve d'évolution contractuelle au regard du contexte actuel.

En conclusion, pour les « charges à caractère général », il convient de rester très prudent sur les prévisions budgétaires 2026.

## Les stratégies en dépenses pour les services communaux :

Pour les dépenses de fonctionnement des services municipaux, la recherche d'un équilibre « efficience budgétaire » / « qualité des prestations offertes aux crosnois » restera l'objectif visé.

Cet enjeu demeure prioritaire afin de poursuivre, dans de bonnes conditions, le financement d'un programme ambitieux d'investissements entre 2026 et 2028, mais aussi lors des exercices suivants.

Afin de maintenir une tendance dynamique quant aux équilibres budgétaires 2026 et le « juste » niveau d'épargne de gestion, chaque service en lien avec les élus de secteur, sera amené à se questionner sur les différents périmètres de dépenses et recettes.

### Secteur « Pôle enfance-Jeunesse et Scolaire »

Pour cette Direction, dont le budget global **dépasse les 1,1 M€ en dépenses de fonctionnement et de 3,560 M€ en masse salariale**, une gestion rigoureuse des services est menée afin **de maintenir l'objectif de la maîtrise de nos dépenses / recettes, tout en offrant une qualité au quotidien et une ambition éducative.**

Les priorités engagées en 2025 seront poursuivies en 2026 : à savoir,

1. maintenir une attention sur l'accompagnement des enfants, des jeunes et des familles, avec une réflexion particulière portée sur :
  - L'accès de tous à la restauration scolaire et aux activités périscolaires.
  - Le soutien à la réussite éducative et la lutte contre le décrochage.
  - L'accompagnement des jeunes vers l'autonomie (emploi, logement, santé).
  - Le développement d'activités jeunesse inclusives et accessibles.
2. Poursuivre toutes démarches d'efficience :
  - Repenser les pratiques et l'organisation interne.
  - Éviter de nouvelles dépenses et absorber si possibles les surcoûts.
  - Négocier avec les fournisseurs et ajuster les prestations.
  - Rechercher systématiquement des subventions complémentaires.
  - Ajuster les charges de personnel en fonction des besoins et « préinscriptions ».

Le budget Enfance-Jeunesse-Scolaire : **un outil clé pour l'éducation et la jeunesse (de 3 à 25 ans) :**

Public cible	Enjeux principaux	Actions clés
3-12 ans	Intégration scolaire, éveil, socialisation	Coordination des inscriptions, temps périscolaires, accueils de loisirs, ateliers éducatifs.
6-18 ans	Réussite scolaire, épanouissement	Soutien scolaire, cantine, transports, projets éducatifs (environnement, citoyenneté, santé).
12-18 ans	Orientation, engagement, prévention	Espaces jeunes, accompagnement à l'orientation, sensibilisation aux risques.
18-25 ans	Insertion, autonomie, citoyenneté	Aide à l'emploi, au logement, accès aux droits, soutien aux projets, ateliers CV.
Familles	Accompagnement global	Aides financières, information, événements familiaux, soutien à la parentalité.
Partenariats	Cohérence et efficacité des actions	Collaboration avec écoles, missions locales, CAF, CCAS ; mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Le budget « Restauration » a nécessité une vigilance accrue en 2024 et 2025 avec des actions correctrices au fil du temps au regard de certaines déviations lors des inscriptions des familles. Certaines actions ont été menées en 2025 pour réguler au plus juste les besoins des services.

La généralisation des pré-inscriptions pour tous les accueils, y compris périscolaire et restauration a été engagée, mais sans que l'ensemble des familles jouent le jeu.

Par exemple, sur un mois de septembre les écarts entre les « pré réservations réelles » avoisinaient les 50 % :

Comparatif réservations et présences réelles

SEPTEMBRE 2024	nombre de réservations	nombre de présences réelles	Ecart nombre de repas non réservés	Ecart en % Repas non réservés
JP1 - maternelle	655	1 336	681	49,03
JP2 - maternelle	836	1 659	823	50,39
SAND - maternelle	1 452	2 272	820	63,91
BRASSENS - élémentaire	1 936	5 073	3 137	38,16
CURIE - élémentaire	2 263	4 161	1 898	54,39
<b>TOTAL ECOLES</b>	<b>7 142</b>	<b>14 501</b>	<b>7 359</b>	<b>49,25</b>

Il est dans ce contexte difficile de lutter contre le gâchis alimentaire et d'être au plus juste des besoins entre « nombre d'animateurs / effectifs prévisionnels ». Ceci pénalise la gestion au quotidien et entraîne par incidence des dépenses qui pourraient être mieux réorientées.

En rappel, sur l'exercice 2025, **une négociation a abouti à obtenir 0 % d'augmentation** (au lieu de 1,27 % demandé par le prestataire). En 2026, la révision des prix de Scolarest **est de +1,01 %**.

**Il est à noter que les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2012**, alors que la ville subit une inflation annuelle des coûts des prestataires. Après de forts indices de +5.9% en 2022, +4.9% en 2023, et +1.3% en 2024.

Dès lors, sous l'effet d'une hausse des fréquentations, certaines animations prévues en 2025 n'ont pu être menées (anti-gaspillage, compostage, ...). Elles seront reproposées au BP 2026.

Concernant les recettes 2025, nous notons :

- ✓ Restauration et accueils de loisirs : 875 000 €
- ✓ Subvention de la CAF au titre du dispositif « cantine à 1 € » : 113 850 € perçus

Le marché de restauration arrivant à échéance au terme de l'exercice 2026, un nouveau cahier des charges sera lancé d'ici septembre 2026. Un regard particulier sera engagé étant donné l'importance de cette prestation : **de l'ordre des 800 000 € par an**.

**Le Contrat Territorial Global (CTG)** : dans le cadre de la contractualisation avec la CAF, le Contrat Territorial Global (CTG) a succédé au Contrat Enfance Jeunesse fin 2023. Dès 2024, les nouvelles actions ont ainsi été menées et déployées en animation locale avec une transversalité des thématiques. Des nouvelles subventions ont ainsi pu être obtenues entre 2024 et 2026.

Arrivant à son terme fin 2026, il conviendra de programmer de nouvelles actions après une analyse des besoins et un diagnostic partagé au sein de la nouvelle équipe municipale.

**Pour le budget « Scolaire »**, la ville maintiendra en 2026 son financement aux écoles.

L'allocation prévoyant un montant par élève, restera inchangée : à savoir 43 € pour les achats de prestation de services ; 0,80 € pour autres fournitures non stockées (pharmacie, ... ) ; 33 € pour les fournitures scolaires et 97 € pour les « Classes de découverte » (près de 70 000 €).

En 2025, c'est une enveloppe totale qui avoisinait les 146 000 € par an (hors masse salariale des ATSEM et autres personnels d'entretien, des études, ...).

A cela, il convient d'ajouter d'autres dépenses « scolaires » tels que le budget « transport » pour 10 000 €, le RASED ou encore celui des frais d'écolage de l'ordre de 11 000 € par an.

**Pour les accueils de loisirs**, une dynamique des effectifs demeure effective jusqu'en 2025. Ceci démontre de la qualité des prestations offertes à nos jeunes croisés. Le budget animation a été conséquent en 2025 de l'ordre de 76 000 € (hors masse salariale des animateurs).

L'enjeu de ce secteur reste de recruter des animateurs diplômés et de stabiliser les personnels qui démontrent un engagement et un sens du service public avéré. Tourné jusqu'alors sur des contrats de vacataire, il a été créé en 2025 plus de contrats annualisés, permettant un moindre turn-over auprès des enfants. La réflexion se poursuivra en 2026, pour encore mieux valoriser les jeunes animateurs en devenir.

Pour ce faire, la pré-inscription dans l'ensemble des accueils de loisirs et de la restauration permettra de répondre à cet objectif de meilleure professionnalisation et de fidélisation. Sans anticipations des effectifs, il est en effet difficile de proposer des contrats sur une année complète.

**Pour les autres secteurs « Jeunesse »** (espaces Ados, Maison des jeunes, CME, bourses) **et « Colonies »** (jusqu'à 16 ans), les prestations offertes aux jeunes en 2025 se sont établies avec des budgets d'environ 73 500 € (hors masse salariale).

La fréquentation de **l'Espace Ados** atteint toujours sa capacité maximale pendant les vacances scolaires, avec 40 jeunes accueillis chaque jour.

L'Espace Ados accueille les jeunes pendant les vacances scolaires sous forme de réservations, avec une facturation basée sur le quotient familial.

En dehors des vacances scolaires (mercredis, jeudis, vendredis et samedis), la fréquentation reste entièrement gratuite.

Les sorties organisées hors vacances scolaires ne font actuellement l'objet d'aucune facturation. Durant ces périodes, les accueils sont libres et les jeunes peuvent fréquenter la structure selon leurs envies, dans le respect des horaires d'ouverture.

Suite à l'incendie, l'espace ados a été déplacé dans le bâtiment de la maison des jeunes. Après le passage de la SDJES dans ces locaux, la capacité d'accueil de la structure a été réduite : elle ne peut désormais recevoir que 30 enfants, contre 40 auparavant.

Pour 2026, un budget supplémentaire sera proposé afin de financer davantage de sorties pour les jeunes de l'Espace Ados. Cette mesure est d'autant plus nécessaire que, à la suite de l'incendie et à l'installation temporaire de l'Espace Ados dans les locaux de la maison des jeunes, les enfants ne disposent plus d'espace extérieur à proximité. Une réflexion est néanmoins en cours.

**La Maison des Jeunes** accueille environ 55 jeunes tout au long de l'année (vacances comprises). La fréquentation des jeunes au-delà de 17 ans continue à progresser chaque année.

En rappel, La région alloue chaque année des tickets loisirs à hauteur de 3600 € : soit le ticket à 6€ utilisable dans les bases de loisirs de la région Ile de France.

**Le CME – Conseil Municipal des Enfants** dispose d'un budget d'environ 3 000 €. En 2026, ayant pour projet « les bancs de l'amitié », une dotation supplémentaire de 3 350 € a été sollicitée.

Etant l'un des secteurs prioritaires de l'équipe municipale, **en 2026, le budget de fonctionnement global pour « l'Enfance – Jeunesse et le Scolaire » sera maintenu et révisé selon les besoins en cours d'arbitrage.**

### [Secteur « évènementiel »](#)

En 2025, malgré la conjoncture économique et le plan « Vigipirate renforcé », l'équipe municipale a souhaité maintenir le même nombre d'événements organisés sur le territoire et fédérateurs. La volonté fut de garder les événements populaires sur le territoire comme par exemple, le marché de Noël, la fête de la ville, fête de la musique, la brocante ou encore la chasse aux œufs.

En 2025, il a été testé la mutualisation de 2 événements sur le même jour : la fête de la musique et la fête de la ville.

Par ailleurs, la volonté de l'équipe veillera aussi à continuer à impliquer les associations dans l'organisation d'événement en partenariat avec la ville de Crosne comme le « Fest Noz », « la Journée Musicale », spectacle

de la « St Patrick » etc...

Les budgets « logistique » et « évènementiel » restent conséquents pour maintenir une animation de la ville attendue par de nombreux crosnois. Ils avoisinent les 75 000 €.

### Secteur « Petite enfance »

Comme pour le secteur « Enfance-Jeunesse », les actions de la « Petite Enfance s'inscrivent dans le nouveau Contrat Territorial Global (CTG) signé jusqu'à fin 2026.

En ce qui concerne les actions inscrites dans le contrat territorial (CTG), le travail autour du handicap et les accueils d'enfants porteurs de handicap ont été priorités en 2025.

En 2026, suite au sinistre de la MPE en début d'année, les projets et les organisations des accueils ont été modifiés au pied levé.

Après la création début février d'une mini-crèche de 10 berceaux à la salle Atrium, des travaux sont envisagés au Club Ados pour rapatrier dès la rentrée de septembre et jusqu'à l'ouverture de la grande crèche, les 20 enfants encore accueillis aux Petits Princes à Montgeron.

Des réflexions demeurent en cours afin de trouver le juste équilibre pour accueillir le maximum de famille et en accueil collectif ou en accueil chez les assistantes maternelles de la Commune. A ce jour, aucune famille n'a été laissée sans solution de garde.

Une réunion est prévue très prochainement avec le directeur de la CAF de l'Essonne. Les aides aux projets et à la reconstruction, ainsi que la projection d'actions dans le futur CTG (3 années) seront au cœur des échanges.

**Ce secteur est prioritaire pour l'équipe municipale en 2026 et les années suivantes.** En 2025, le budget de fonctionnement global pour ce secteur était proche des 180 000 € (hors masse salariale).

### Secteur « CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL - CCAS »

Il est rappelé que la principale recette du C.C.A.S. est la subvention « d'équilibre » versée par la commune de Crosne.

Ayant à cœur de soutenir la solidarité intergénérationnelle et les personnes les plus défavorisées, les axes du CCAS restent déclinés comme suit :

- **Renforcer les capacités d'actions du CCAS en direction des publics fragiles** (portage des repas, secours d'urgences, actions de prévention, lutte contre la précarité ...);
- **Développer des projets en faveur de la santé et de la solidarité** (opérations de sensibilisation liées au cancers – octobre rose, développement d'actions autour du bien-être et de la santé, aides aux associations ...);
- **Agir en faveur du bel âge** (nombreuses animations pour les seniors, transports et sortie famille, navette « minibus », ...);
- **Développer des actions en faveur des familles** (sorties à la mer, dispositif VACAF ...).

Le recrutement récent d'une nouvelle responsable du CCAS avec une expérience dans le social sera un nouvel atout pour le déploiement des politiques publiques locales et affiner nos accompagnements dédiés aux plus démunis.

Les besoins sociaux, comme les demandes d'aides de plus en plus marqués ou encore les impacts de certaines hausses structurelles (contrats du portage repas, masse salariale ...), a amené la Ville à augmenter sa subvention d'équilibre entre 2024 et 2025, passant de 125 000 € à 173 800 € (soit +48 800 €).

Cette subvention a permis le :

- maintien des actions et des services en direction du Bel Age : le coût des activités seniors sera

maîtrisé ; une programmation senior restera toujours aussi de proximité et les partenariats.

- maintien du soutien aux Crosnois en difficultés : secours d'urgence pour l'alimentaire sous forme de tickets services revalorisés de 8€ à 20€ ; niveau constant des aides financières pour le maintien dans le logement ; aide au paiement des factures énergies ; prise en charge de la téléassistance pour les crosnois ne disposant plus de l'aide du département.

En 2026, cette subvention 2025 sera à minima maintenue. Toutefois, un complément est en cours d'étude au regard de divers augmentations structurelles (charges de personnels, augmentation du tarif des repas par notre prestataire Scolarest, ...).

## 2/ Les charges de personnel (chapitre 012)

ETAT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévisions CA 2025	Variation 2024/2025
Charges de personnel - 012	6 552 792 €	6 698 710 €	7 134 319 €	7 398 854 €	7 702 779 €	7 585 539 €	-117 240 €
Remboursement assurance personnel	112 238 €	110 413 €	95 108 €	43 125 €	90 981 €	77 397 €	-13 584 €
<b>TOTAL 012 "ajusté"</b>	<b>6 440 554 €</b>	<b>6 588 297 €</b>	<b>7 039 211 €</b>	<b>7 355 729 €</b>	<b>7 611 798 €</b>	<b>7 508 142 €</b>	
variation 012 (en l)		145 318	435 609	264 535	303 325	-117 240	2020/2025
variation 012 pit N-1 (en %)		2,23%	6,50%	3,7%	4,1%	-1,52%	16%
variation ajustée Fibt assurance (en l)		147 743	450 314	316 518	256 069	-103 656	
variation ajustée pit N-1 (en %)		2,29%	6,84%	4,50%	3,48%	-1,36%	

En 2025, les dépenses de personnel ont été de 7 585 500 € : soit en légère diminution de 117 000 € (-1,52% par rapport au CA 2024). Il a été constaté moins d'absentéisme et donc moins de nécessité de remplacement. De plus, certaines mobilités entraînent mécaniquement des délais avant que les mutations entre collectivités soient possibles : 3 mois statutairement. Par exemple, le poste de DRH ou de gestionnaires aux finances n'ont été pourvus que 4 à 6 mois après. Il existe en effet une certaine tension sur le marché du recrutement pour certains postes.

**Le poids global de la masse salariale sur le budget Ville** a quant à lui augmenté. Il est passé de 63 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2024, à **63,5 % en 2025**.

Pour 2026, une évolution prévisionnelle de la masse salariale résultera principalement de plusieurs facteurs réglementaires, structurels et organisationnels.

**Tout d'abord, différentes mesures nationales** impacteront directement le niveau des charges de personnel. Il s'agit notamment de l'augmentation de :

- la cotisation patronale à la CNRACL au 1er janv. 2026, dont le taux passerait de 34,65 % à 37,65 %.
- des taux de cotisation à l'IRCANTEC, avec une tranche A passant de 4,20 % à 4,27 % et une tranche B de 12,55 % à 12,75 %.
- de la cotisation d'assurance vieillesse, qui passerait de 2,02 % à 2,11 %,
- et enfin, l'augmentation du taux de cotisation accidents du travail, porté de 1,58 % à 2,58 %.

*Nb : L'ensemble de ces 1ères évolutions représenterait en 2026 un coût supplémentaire estimé à près de +100 000 € pour la collectivité.*

- du SMIC réévalué début 2026 à 1,18 %.
- des effets du glissement vieillesse technicité (GVT), qui traduit l'évolution naturelle des rémunérations liée notamment aux avancements d'échelons, de grade et aux promotions internes.

L'organisation des élections municipales donnera également lieu à l'indemnisation des agents mobilisés pour la tenue des bureaux de vote.

Après 2 années d'actions en ce sens, la collectivité poursuivra également des actions visant à la création d'emplois précaires, en particulier dans le secteur de l'animation, dans un objectif de professionnalisation et d'amélioration de l'organisation des services.

Une réflexion sera également menée afin de redéfinir les besoins en ressources humaines dans certains services, ainsi que la question de la rémunération « au mérite » en lien avec l'analyse du RIFSEEP (régime indemnitaire des agents).

Enfin, d'éventuelles mesures nationales susceptibles d'être décidées par l'État, telles que des modifications des grilles indiciaires ou d'autres évolutions statutaires, pourraient également avoir un impact sur les charges de personnel.

**Au niveau de l'organisation des services**, la Ville poursuit sa politique de modernisation des outils de travail afin d'optimiser l'organisation du temps de travail et d'améliorer l'efficacité des services, permettant ainsi aux agents de se concentrer davantage sur des missions à forte valeur ajoutée au service des usagers. Par exemple en 2025, l'ensemble des postes de travail et de la téléphonie dans tous les équipements ont été remplacés et sont désormais fibrés. Ceci est un gage d'amélioration des conditions de travail et de réactivité face aux demandes de plus en plus nombreuses de manière dématérialisée.

Dans cette perspective, la dématérialisation des bulletins de paie sera étudiée, de même que l'évolution de certains modules du logiciel de gestion des ressources humaines (SIRH). L'acquisition d'un logiciel dédié au recrutement pourra être étudiée facilitant les procédures et fluidifiant le traitement des candidatures.

La ville réaffirme sa volonté de maîtriser l'évolution de la masse salariale, tout en préservant la qualité du service public et le bon fonctionnement des services municipaux en matière d'effectifs.

Parallèlement, la Ville s'attachera à faire monter en compétence les équipes et à préserver les emplois permanents existants dès lors qu'ils sont en adéquation avec les besoins des usagers. Dans ce cadre, le plan de formation sera réactualisé en ce début de mandat et s'attachera à avoir une vision à 3 ans.

Par ailleurs, un effort particulier continuera d'être demandé aux services par rapport au recours aux heures supplémentaires, afin de maintenir cette volonté mise en place.

Les modalités du repos compensateur en cas de réalisation d'heures supplémentaires ont été revues début 2024 et permettent aux agents de récupérer les heures effectuées tout en limitant les absences trop longues et répétées du fait de ces temps de repos.

Enfin comme en 2025, il sera maintenu une politique d'accompagnement aux développements de certaines missions, à la simplification de certaines procédures, à la montée en compétence des agents et ce, pour faire face aux nouvelles demandes d'aujourd'hui et de demain (acculturation et nouveaux usages liés à l'IA, ...).

### **EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS au 01/01/2026 :**

#### **Nombre d'agents titulaires et stagiaires (109 agents) :**

Filière administrative : 26  
Filière animation : 16  
Filière médico-sociale : 17  
Filière technique : 44  
Filière police : 6

#### **Nombre d'agents contractuels indiciaires (45 agents) :**

Filière animation : 14  
Filière technique : 21  
Filière administrative : 7  
Filière médico-sociale : 3

### 3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre enregistre les dépenses liées aux subventions versées aux associations, l'aide aux commerçants, les indemnités des élus et les admissions en non-valeurs, la formation des élus.

#### Action sociale pour le personnel communal :

2 dispositifs existent en faveur des aides pour les personnels communaux et leurs familles :

- une subvention au COS – Comité des Œuvres Sociales ;
- une adhésion au CNAS (Comité national des œuvres sociales) qui propose différentes aides selon la composition familiale.

D'un montant de 55 000 € en 2025 avec 20 000 € pour le COS et 33 000 € pour le CNAS, l'enveloppe serait maintenue en 2026.

#### Subventions aux Associations

La politique à destination des associations a été marquée au cours du précédent mandat, notamment du fait de la présence de nouvelles associations.

L'enveloppe « subventions » a été ainsi stabilisée pour 2025 aux alentours de 100 000 €, accompagnée du dispositif « Chèques Sports » afin de faciliter la pratique sportive au sein des associations crosnoises.

Les subventions continueront d'être accordées aux associations qui participent à l'animation de la Ville et qui portent des projets novateurs.

### 4. Les atténuations de produits (chapitre 014)

Dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU, un prélèvement est effectué sur les recettes de Contributions Directes en raison de logements locatifs sociaux en nombre insuffisants sur la Commune.

Le prélèvement 2023 était de 63 175 € et a été majoré en 2024 du fait de notre carence, à hauteur de 131 735 € : soit + 68 560 €. Il augmente encore en 2025 **pour être proche des 140 000 €**.

Pour 2026, nos prévisions se baseront sur ce même montant.

Comme pour les autres Villes de l'Agglomération et la CAVYVS, nous sommes désormais contributifs au FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

En 2024, cette nouvelle ponction fut de 7 565 €. Elle a augmenté également en 2025 à hauteur de 10 300 € **(+36 %)**.

En 2026, une nouvelle augmentation est à prévoir avec un montant estimé à **11 350 € (+10,19 %)**.

### 5. Les frais financiers (chapitre 66)

Les frais financiers exclusivement constitués des charges d'intérêts continuent à baisser du fait des remboursements progressifs des emprunts : 83 100 € en 2023, 65 000 € en 2024, 48 000 € en 2025.

La dette est principalement composée d'emprunts à taux fixes. Cela permet une constance et une prévision fiable du montant des intérêts à rembourser.

En fin d'année 2024, 4 emprunts ont été « réservés » notamment pour les projets structurants. Ils peuvent ou pas être mobilisés à terme. Ce chapitre évoluera donc en fonction de la mise en œuvre effective des projets courant la période 2026-2028 et selon le besoin de trésorerie constatée.

Comme nous le constaterons en partie suivante, parallèlement à la baisse des charges d'intérêts, l'encours de dettes se stabilise **entre 2026 et 2027, pour à nouveau diminuer dès 2028**.

**Ceci permettra d'absorber les besoins d'emprunts pour les projets dits « structurants ».**

**« un endettement maîtrisé pour de nouvelles marges  
de manœuvre au service de l'investissement de demain utile aux crosnois »**

## 1. La gestion de la dette

L'indice de risque selon la charte de bonne conduite est 1-A.

La dette au 31 décembre 2025 est composée de 15 emprunts et se monte à 5 125 977,11 €.

Le taux moyen est de 1,70 %, avec une durée de vie résiduelle de 11 ans et 8 mois.

### Synthèse de la dette au 31/12/2025

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
5 125 977.11 €	1,70 %	11 ans et 8 mois	6 ans et 1 mois	15

Constatant le capital restant dû au 31/12/2025 et le résultat de l'excédent de gestion brut prévisionnel de cette même année, **le ratio de désendettement est très faible : soit 2,47 années.**

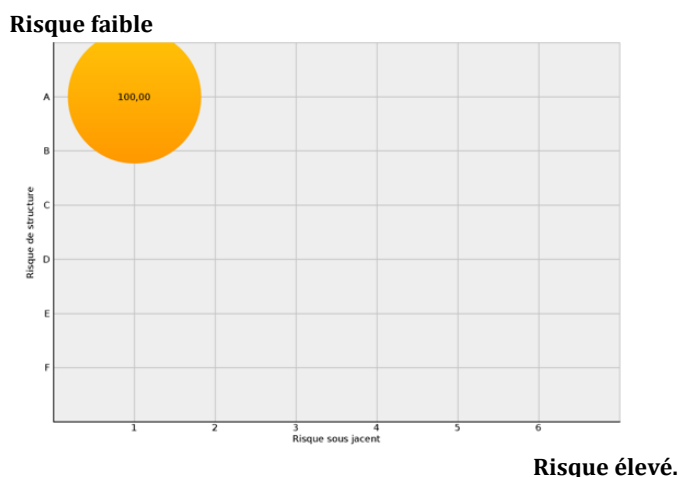
Il est en légère baisse par rapport à 2024 : **2,48 années.**

Pour rappel, les Collectivités ne peuvent dépasser 12 ans d'endettement.

### Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	3 265 168.11 €	63,70 %	1,14 %
Variable	1 860 809.00 €	36,30 %	2,68 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>5 125 977.11 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1,70 %</b>

### Dette selon la « charte de bonne conduite »



## Dettes par année

	2025	2026	2027	2028	2029	2034
Encours moyen	3 705 601 €	4 800 549 €	6 710 629 €	6 284 073 €	5 700 199 €	3 470 328 €
Capital payé sur la période	784 155 €	648 455 €	697 822 €	649 892 €	525 084 €	404 332 €
Intérêts payés sur la période	47 203 €	* 86 301 €	* 162 486 €	* 161 982 €	* 150 024 €	* 115 058 €
Taux moyen sur la période	1,29 %	1,79 %	2,49 %	2,55 %	2,61 %	3,29 %

En rappel, courant décembre 2024, quatre nouveaux emprunts avaient été « réservés » pour 3 projets structurants (frais d'architecte et d'études « GS des 20 Arpents », remplacement des éclairages extérieurs visant la recherche d'économie, rénovation de la rue E. Branly) et la couverture des besoins d'investissements « courants ».

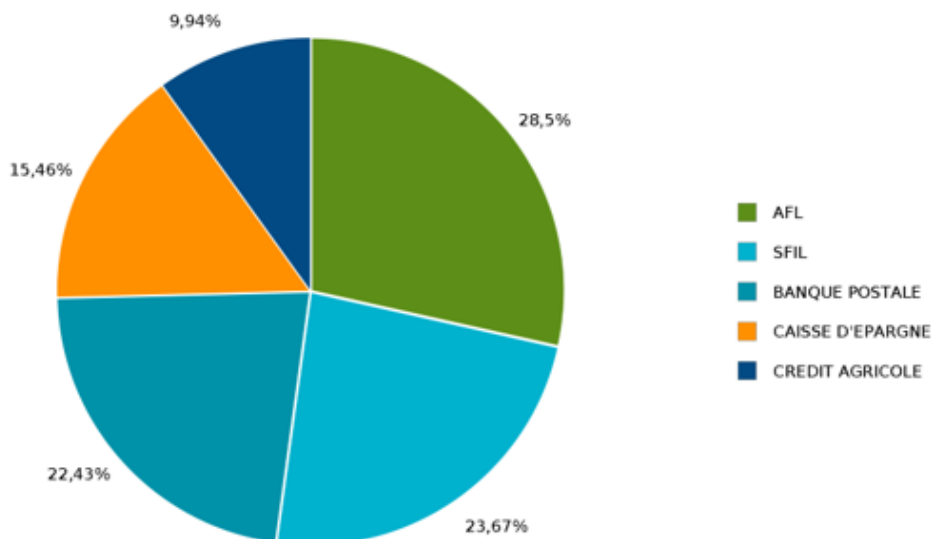
Ces derniers doivent être mobilisés d'ici fin 2026, en fonction :

- des besoins de tirage liés au déroulement des projets structurants ;
- et des priorités retenues lors du dernier BP 2025 en section d'investissement.

L'encours de la dette reste donc maîtrisé.

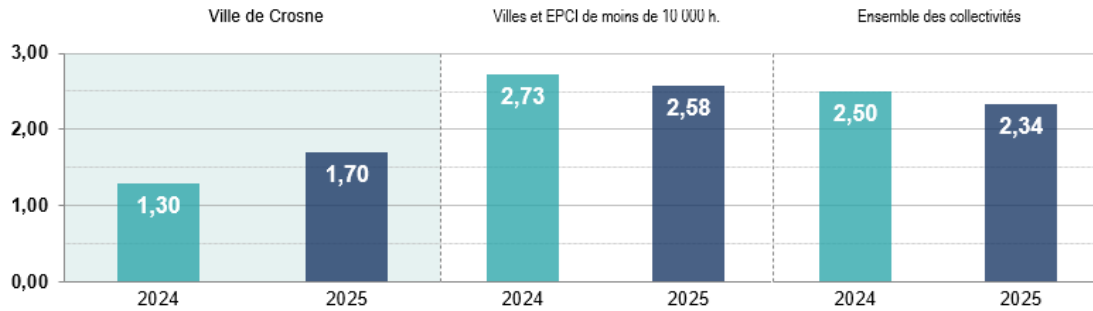
## Dettes par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
Agence France Locale	1 460 809.00 €	28,50 %	
SFIL CAFFIL	1 213 380.45 €	23,67 %	
BANQUE POSTALE	1 149 999.95 €	22,43 %	2 327 647.00 €
CAISSE D'EPARGNE	792 244.93 €	15,46 %	
CREDIT AGRICOLE	509 542.78 €	9,94 %	
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>5 125 977.11 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2 327 647.00 €</b>



## Observatoire de la Dette de Crosne :

Un taux moyen nettement inférieur à celui de la strate.



Au cours du précédent mandat, la stratégie financière de la Ville fut **de limiter le recours à l'endettement**.

L'objectif était **de se dégager de nouvelles marges de manœuvre afin de pouvoir réinvestir dans des nouveaux projets structurants à terme**.

## 2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissements sont principalement composées comme suit (**recettes présentées hors affectation du résultat**) :

### Le FCTVA :

Le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

En attendant la prochaine réforme annoncée, **le FCTVA est calculé sur la base des dépenses d'investissement à N-2**.

En 2024, le FCTVA était de 551 241 €, qui ont été portés par le projet « du Guichet Unique ». En 2025, cette recette fut d'environ 150 000 € : soit une baisse de - 401 000 €.

### La Taxe d'aménagement

Par nature, les recettes de la Taxe d'aménagement (TAM) sont plus aléatoires car elles dépendent des projets immobiliers du territoire.

Ainsi, elles varient comme suit :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.
Taxe d'aménagement	178 000 €	364 000 €	243 000 €	147 606 €	216 002 €	383 500 €

Après une tendance baissière constatée entre 2021 et 2023, la dynamique de cette taxe se constate à nouveau en 2024 et 2025.

L'estimation de la DGFIP pour 2026 serait pessimiste de l'ordre de 80 000 € à 100 000 €. Nous resterons dès lors prudents lors du BP 2026.

## Les Subventions d'investissement

La recherche de subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département, de l'EPCI et plus largement, de tous financeurs publics (ADEME, Banque des Territoires, CAF ...) ou privés (fondations, ...), demeure primordiale pour la Ville Crosne.

Comme annoncé début 2025, la démarche des services a été priorisée avant d'engager les dépenses et a porté ses fruits. Ainsi :

- dans le budget 2025, **857 815 €** avaient été notifiés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre.
- Et sur le reste de l'exercice, ce sont **plus d'1 344 400 €** d'aides qui ont été obtenues :  
 En voici, le détail :

1316	CAF - Subvention d'investissement	270 000,00	ALSH des 20 Arpents – Aide à l'investissement 2025
		13 436,00	Aide à l'achat du logiciel « Enfance » et formation
		2 400,00	Projet Enfance - Inclusion des enfants à besoins spécifiques
1328	ARS - subvention d'investissement	50 295,00	Cabinet médical - ARS
1322	Région - Subvention d'investissement	43 110,00	Cabinet médical - Région IDF
13251	CAVYVS - Fonds de concours	0,00	Cabinet médical - CAVYVS (20 800 € en attente – Commission en décembre)
1322	Région - Subvention d'investissement	150 000,00	AAP modernisation de l'éclairage public
1321	Préfecture - Subvention d'investissement	500 000,00	Maternelle des 20 Arpents - Fonds Vert 2025
		21 175,00	Eclairage intérieur des écoles (Phase 2) – DETR 2025
		118 822,20	Réaménagement rue E. Branly - Amendes de Police 2025
13251	CAVYVS - Fonds de concours	6 000,00	Liaison douce - Signalétique Centre-Ville
		24 668,00	Liaison douce - Rue E. Branly
		151 500,00	Liaison douce - Rue Jouhaux

Couplé aux 857 815 € déjà votés au BP, **les subventions notifiées en 2025 se sont élevées à près de 2,2 millions d'euros.**

Certaines demandes sont encore en cours d'instruction en 2026 (Région, Préfecture, ...).

Cette stratégie restera marquante pour limiter le recours à l'emprunt, qui restera priorisé pour les projets « structurants ».

### Le recours à l'emprunt :

Comme évoqué précédemment, la volonté a été de limiter l'endettement lors du précédent mandat afin de se dégager des marges de manœuvre pour des investissements d'avenir.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.
Emprunts	0 €	1 000 000 €	0 €	0 €	1 860 809 €

A ce jour, 2 des 4 emprunts négociés fin 2024 par anticipation notamment des besoins liés aux projets « structurants » ont été mobilisés pour répondre au lancement des travaux de l'éclairage public (400 000 €) et pour couvrir les travaux d'investissements « courants », 2024 – 2025 et début 2026 (1,46 M€). Les phases de remboursement de ces derniers seront constatées sur le prochain exercice budgétaire.

En 2026, le recours à de nouveaux éventuels emprunts sera limité au maximum, afin de conserver notre capacité d'endettement prioritairement pour les projets « structurants ». Pour cela, il sera nécessaire de préserver la dynamique de l'autofinancement retrouvée en 2024 et confortée en 2025 (voir ci-après).

Pour rappel, réglementairement, **le ratio de désendettement maximum est de 12 ans au plus**. Fin 2025, pour Crosne, **ce ratio était de 2 ans et 4 mois**.

L'amélioration de la CAF reste le premier levier positif de cet endettement maîtrisé.

**Cet indicateur important pour la bonne santé financière de la Commune, permet donc d'envisager sereinement l'avenir.** D'autant que le désendettement s'accroîtra en 2026 et 2027.

### 3. Les dépenses d'investissement

Les données exposées ci-dessous présentent **les dépenses réelles d'investissement (hors solde reporté)**.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.
Annuités emprunts et dettes assimilées (chap. 16)	0 €	858 215 €	851 710 €	843 115 €	805 561 €
Immobilisations incorporelles (chap. 20)	0 €	123 746 €	201 040 €	112 339 €	201 872 €
Immobilisations corporelles (chap. 21)	100 453 €	899 161 €	759 109 €	480 190 €	1 539 956 €
Immobilisations en cours (chap. 23)	1 858 481 €	2 524 162 €	206 871 €	34 332 €	201 181 €
Participations et créances (chapitre 26)	0 €	0 €	0 €	4 500 €	4 400 €
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>1 958 934 €</b>	<b>4 405 285 €</b>	<b>2 018 730 €</b>	<b>1 474 476 €</b>	<b>2 752 970 €</b>
<i>Travaux, équipements, acquisitions (chap. 21+23)</i>	<i>1 958 934 €</i>	<i>3 423 323 €</i>	<i>965 980 €</i>	<i>514 522 €</i>	<i>1 741 137 €</i>
<i>Moyenne Travaux</i>			<i>1 674 163 €</i>		

Chaque année, la commune de Crosne investit pour l'entretien et la rénovation de son patrimoine (écoles, accueils de loisirs, bâtiments publics, voirie, éclairages publics, ...).

**L'enveloppe affectée à l'investissement, s'est élevée en moyenne à près de 1,7 M€ par an sur le mandat.**

### **3EME PARTIE – PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT DE**

*« garantir la même dynamique budgétaire,  
en maintenant un entretien courant des équipements  
et en respectant les engagements pris auprès des financeurs »*

Depuis 2020, 3 objectifs ont été au cœur des actions portées par l'équipe municipale, en collaboration avec l'administration et les agents municipaux :

- « **poursuivre l'optimisation budgétaire et garantir l'efficience des dépenses publiques au service d'une qualité de prestation renouvelée année après année** ».
- « **être au service des usagers au quotidien** ».
- « **veiller au bien vivre des crosnois, en veillant notamment à l'entretien du patrimoine bâti et à la préservation du cadre de vie** ».

Après avoir fait face aux effets de crises successives, la Ville demeure résolument tournée vers des actions qui s'inscrivent dans un programme d'investissement stable et pérenne.

En 2026, la **priorité restera donnée à la sécurité et à l'hygiène des équipements** (bâtiments scolaires et associatifs ou sportifs, rénovation des équipements municipaux, mise aux normes pour les accueils des publics et des jeunes en restauration, centres de loisirs, petite-enfance, structure jeunesse ...).

Par ailleurs, à l'heure où **de nouvelles obligations se font jour avec la nécessité de créer un « budget vert »** dans toutes les communes de +3500 habitants (en parallèle du Décret tertiaire), nous **garderons le cap sur les enjeux environnementaux et les économies d'énergie possibles** : finalisation du relamping dans les écoles, poursuite des enjeux de performance énergétique des éclairages publics en leds, changement des chaudières vétustes, acquisition de véhicules propres, Schéma Directeur Energétique dans les bâtiments communaux avec l'appui de la CAVYVS ...

Enfin, dans le même registre, après les études de pré-faisabilité engagée en 2025 avec l'Agglomération du VYVS et le SIGEIF démontrant un potentiel sur la Commune de Crosne, les résultats sont attendus en 2026. A la suite, il conviendra de finaliser la réflexion sur le déploiement d'**un grand programme de solarisation des bâtiments communaux** entre 2027 et 2028.

L'Agglomération qui a créé un service « énergie », tout comme le Syndicat « Essonne Energie » du Département, sont d'ores et déjà des partenaires qui suivent de près ce projet à Crosne. Leur concours sera à solliciter le moment voulu pour des aides et les montages financiers à venir.

Bien entendu, la programmation de tous ces travaux dépendra des aides publiques obtenues : dépôts de dossiers réalisés en 2024, 2025 et début 2026, avec des premières notifications constatées.

En 2026, la sollicitation des financeurs (Région, Préfecture, Département ...), sera poursuivie avec des points d'étapes courant le 2<sup>ème</sup> semestre.

Comme en 2025, le budget 2026 sera construit en veillant à **garantir une dynamique budgétaire, tout en permettant la continuité** :

- **des investissements « récurrents » ;**
- **des études de faisabilité technique et financière**, préalable aux actions de demain ;
- **des projets « structurants »** ayant une dimension pluriannuelle.

## A/ Les investissements « récurrents »

Les arbitrages étant en cours de finalisation au moment de l'écriture de ce ROB, un détail des actions pourra être proposé au moment du vote du BP 2026.

Néanmoins les axes prioritaires suivants ont été retenus comme suit :

**1- « améliorer le cadre de vie et accélérer la transition écologique »**, avec des enveloppes budgétaires dédiées aux travaux liés :

- à la rénovation des bâtiments,
- à l'amélioration du confort et à la sécurité des usagers,
- à la réhabilitation des voiries et à l'entretien des espaces publics.

**2- « renforcer la cohésion sociale et les services à la population »**, avec des enveloppes budgétaires dédiées aux travaux liés :

- à la sécurité publique,
- aux écoles, aux services opérationnels et aux accueils d'enfants, notamment par des acquisitions indispensables à leur bon fonctionnement.

## B/ Les études de faisabilité technique et financière

Etapes préalables avant toutes recherches de financement, certaines études prévues en 2026 et 2027 s'envisageraient comme suit :

- Etudes pour la reconstruction de la Maison de la Petite-Enfance.
- Etudes pour la création d'un Tiers-Lieu et la rénovation du bâtiment des « anciens bains-douches » ;
- Finalisation du stade APD (Avant-Projet Définitif) du projet de « Restructuration du Groupe Scolaire des 20 Arpents et de ses Abords » : poursuite du Concours de Jury, des marchés travaux et du plan de financement définitif auprès des financeurs ;
- Finalisation des études de portance des toitures pour la solarisation des bâtiments ;
- Etude « liaison douce » en partie basse de la Ville dans le cadre du schéma directeur cyclable des liaisons douces (SCLD) : l'objectif étant de rejoindre les deux gares.  
Un appel à projet sera envisagé pour ces opérations auprès de la CA VYVS, qui propose aux communes membres un Fonds de concours dédié.
- Suite à l'obtention de notre candidature aux Fonds Chêne / ACTEE +, en lien avec l'Agglomération VYVS, finalisation des audits énergétiques liés à la rénovation des bâtiments communaux, dont les chaudières des bâtiments communaux. **Réponse à la réglementation du Décret Tertiaire.**

## C/ Les projets « structurants » ayant une dimension pluriannuelle (AP-CPT)

Depuis 2024, un certain nombre de financeurs ont été contactés pour présenter les différents projets de la Ville.

L'analyse des cahiers des charges techniques de ces derniers, appuyée par de nombreuses réunions de travail ont permis de déposer de nouveaux dossiers de subventions pour des projets structurants pluriannuels.

Par ailleurs, en fonction de l'avancée des études et des rendus des Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), les financeurs pourront disposer des stades requis (étude de faisabilité, stade Avant-Projet Sommaire ou Avant-Projet Définitif).

Les services pourront dès lors finaliser en 2026 les plans de financement et de nouveaux dossiers de subvention aux Commissions Permanentes de chacun des financeurs (tels que les ilots de fraîcheurs dans les cours d'écoles, des 20 arpents ... ).

**Les opérations structurantes poursuivies en 2026 – 2027 et 2028** seront principalement :

- **La démolition - reconstruction de la Maison de la Petite-Enfance.**
- **La création d'un Tiers-Lieux**, aux « anciens bains-douches »
- **La finalisation de la rénovation de l'ensemble des éclairages publics**, source de réelles économies d'énergies (à minima 150 000 € par an), au service d'une meilleure qualité environnementale et de la lutte contre les pollutions lumineuses.
- **La tranche ferme « rénovation de l'Accueil de Loisirs et de la Restauration des 20 Arpents », ainsi que ses abords** : projet visant à la sécurisation de certains locaux devenus obsolètes et à l'épanouissement qualitatif des jeunes crosnois.
- **La rénovation du Groupe Scolaire – Accueil de Loisirs et de la Restauration des 20 Arpents**, projet pour un épanouissement qualitatif des jeunes crosnois.
- En partenariat avec la CAVYVS, **la solarisation des bâtiments communaux**, afin de rechercher au plus vite des économies financières sur la section de Fonctionnement et ce, grâce à l'autoconsommation collective (la production faite sur un site, venant alimenter les autres équipements dans un rayon de 2 kms) et, afin de se prémunir demain contre une nouvelle instabilité des coûts de l'énergie.
- **La rénovation énergétique de certains bâtiments**, en réponse au décret tertiaire.
- **La restructuration de la rue Edouard BRANLY** : travaux en 2026 (subventions notifiées en 2024).
- **La restructuration de la rue Château GAILLARD** : étude en 2026 et travaux en 2027-2028.

### Le projet « des 20 Arpents »

Le programme détaillé a été arrêté après une période de concertation avec les professionnels et les acteurs éducatifs.

**En fonction des temporalités de subventions obtenues**, le phasage consistera :

- **dans un premier temps**, à la construction d'un nouvel Accueil de Loisirs et d'une nouvelle restauration scolaire - Phase 1 ;
- **option - phase 2**, une nouvelle maternelle s'engagerait ;
- **option - phase 3**, l'école élémentaire serait agrandie avec une réhabilitation et une rénovation énergétique.

A ce jour, après le lancement d'un Concours d'architecte en 2024, le stade APS (Avant-Projet Sommaire) est en cours de finalisation. A l'issue de cette étape, un Avant-Projet Définitif sera arrêté avant de lancer les marchés de travaux. Les estimations financières seront à ce stade actualisées afin d'être au plus près de la réalité des marchés.

Sur cette base, un plan pluriannuel sera défini avec l'ensemble des financeurs publics sollicités et un plan de financement définitif arrêté.

A ce stade, l'enveloppe financière prévisionnelle a été confirmée par l'architecte en intégrant des enjeux environnementaux et réglementaires, notamment ceux pour atteindre les objectifs du décret tertiaire. Cet objectif étant une obligation afin de répondre aux exigences des financeurs tels que le Fonds Vert.

Sur la base du programme, les estimations ressortent une fourchette de coûts travaux comprise entre 12,37 M€ HT et 13,55 M€ HT (en fonction des options environnementales prises et du niveau de qualité retenus). Elles se décomposent comme suit (base fourchette haute) :

- construction de la restauration et de l'ALSH : 6,5 M€ HT
- construction de l'école maternelle : 4,95 M€ HT
- réhabilitation de l'école élémentaire : 2,1 M€ HT

Il conviendra de rajouter les coûts de prestations intellectuelles (marché notifié à 1,6 M€ pour les 3 phases), actualisation de prix et imprévus. Une enveloppe pour les nouveaux matériels et mobiliers de restauration, écoles ou ALSH, compléterait le besoin pour 0,3 M€ HT.

**Bien entendu, ce coût global prévisionnel sera ajusté lors de négociations des marchés de travaux et sera à minimiser au regard des notifications des financeurs** (les dossiers ont été déposés en 2025 et sont dans l'attente de retour en 2026).

#### Le projet « Solarisation du patrimoine communal »

A ce stade des études faites en lien avec la CA VYVS, la première étape « de pré faisabilité » a été envisagée pour sélectionner les bâtiments dont l'orientation, l'inclinaison et les ombres portées étaient favorables. C'est ainsi 28 bâtiments qui ont été étudiés pour la ville de Crosne.

À l'issue de cette première sélection, plusieurs bâtiments ont été retenus et ont fait l'objet d'une visite sur site pour valider les faisabilités techniques (nature et capacité de portance de la toiture).

Les estimations à ce stade amènent les éléments suivants :

- potentiel de superficie = 3 310 m<sup>2</sup>
- production d'énergie estimée = 6 640 KWc
- investissement estimé (hors subvention) = 500 000 €

En parallèle, l'étude de faisabilité de boucles locales d'autoconsommation est aussi en cours de finalisation avec la CAVYS et la SEM « Energie » du Département. Elle fournira une vision du montage technique, juridique et financière à envisager entre les parties.

En considérant la proximité d'autres bâtiments publics (la production d'énergie réalisée sur un site venant alimenter d'autres équipements publics dans un rayon de 2 kms), ce projet couplé au programme de rénovation des éclairages publics permettra à la Ville de Crosne **de se rapprocher de l'autonomie énergétique.**

En rappel, **en 2024, c'était plus de 550 000 € de dépenses d'électricité constatés. L'objectif étant de gommer progressivement cette dépense et d'éviter à terme que la commune soit dépendante des variations des coûts de l'énergie et des crises potentielles dans le temps.**

Les nouvelles marges de manœuvre financières pourront être alors réinjecter, vers d'autres investissements ou permettra d'absorber des emprunts supplémentaires pour les projets « structurants ».

#### Le projet « éclairages publics communaux »

En rappel, en 2024, seuls 366 ouvrages avaient été équipés de la technologie Led, sur un total de 1 323 points lumineux (soit 28 % du parc). Le gain énergétique estimé est de 417 MWH (économie estimée à

environ 70% pour la totalité des luminaires restant à équiper et dont la SHP).

En 2025, le lancement d'un marché public de Contrat de Performance Energétique (avec obligations de résultats en termes d'économie d'énergie) a été attribué à la fin juin. Le déploiement a été engagé dès septembre 2025.

**59 % de subventions ont été obtenues**, avec un « reste à charge » faible d'environ 328 000 €. Les économies annuelles ont été contractualisées à hauteur de 154 000 € / an (à pris de l'énergie constant). **Soit un retour sur investissement d'environ 2 ans.**

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles		Montant € HT	Recettes prévisionnelles	Montant €	%	
TF	1- Etudes de faisabilité	8 125	REGION ILE-DE-FRANCE (20%)	150 000	19%	Notifié
	2- Remplacement et pose des luminaires	451 000	DEPARTEMENT – CONTRAT TERRE D'AVENIRS	241 330	30%	Notifié
	3- Remplacement et mise aux normes des mâts (20 qtés)	40 175	FNCCR - LUMACTE	60 000	7%	Notifié
	4- Rénovation des armoires (1) - 1 armoire	4 128	CEE (estimation - Tranche Ferme)	21 650	3%	(dossier en cours à transmettre aux obligés)
TO	5- complément de plan de rénovation et sécurisation (Armoires, mâts dégradés, ...) selon le besoin du CPE	297 924				
<b>TOTAL HT =</b>		<b>801 352</b>	<b>Commune Reste à charge</b>	<b>328 372</b>	<b>41%</b>	<b>soit 59% de subventions obtenues</b>
			<b>TOTAL =</b>	<b>801 352</b>	<b>100%</b>	<b>et 154 000 € / an d'économies au BP!</b>

L'objectif pour la commune est de réaliser des travaux d'investissement sur l'ensemble de son parc d'éclairage public, d'ici à fin 2025 début 2026, afin d'assurer une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie, diminuer ses coûts de fonctionnement et lutter activement contre la pollution lumineuse.

## D/ L'évolution de l'épargne prévisionnelle

Le maintien d'une épargne positive est important dans la gestion de la collectivité.

Elle permet le remboursement du capital de la dette et le financement des investissements.

- L'épargne brute (ou CAF Brut) résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.
- L'épargne nette (ou CAF nette) correspond à la l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel ; il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

Comme évoqué précédemment, les hausses récurrentes provenant des lois de Finances successives, le coût de l'énergie et l'augmentation des prix appliqués par les fournisseurs **impactent de manière constante et année après année**, l'épargne de gestion des collectivités.

Les stratégies financières menées depuis 2 ans et les efforts des services municipaux effectués en dépenses de fonctionnement ont permis :

- de **repousser l'effet de ciseaux** depuis 2023 ;
- de **faciliter le recours à l'emprunt pour les investissements de demain** (20 Arpents, nouvelle Crèche, ...)

Ainsi, l'épargne nette est redevenue plus dynamique dès 2024, et **progressé encore en 2025**. Alors qu'elle était basse fin 2023 avec une « CAF nette » de l'ordre de +215 000 €, elle

- a été redynamisée **en 2024 avec un résultat de +788 100 €** (soit +53 %) ;
- poursuit **en 2025 une nouvelle progression de + 61 %** : soit environ **+ 1 266 100 €**.

Bien entendu, cette projection sera confirmée par la Trésorerie Principale d'ici la fin juin 2026 :

Evolution de la CAF	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	PREVISION CA 2025	Variation 2024/2025
Recettes Réelles de Fonctionnement	11 967 222	12 383 882	12 742 678	13 865 771	14 001 643	135 872
Charges Réelles de Fonctionnement	10 361 072	11 092 996	11 677 760	12 234 472	11 929 906	-304 566
<b>CAF Brute =</b>	<b>1 606 150</b>	<b>1 290 886</b>	<b>1 064 918</b>	<b>1 631 299</b>	<b>2 071 737</b>	<b>440 438</b>
- Remboursement capital des emprunts	879 388	857 715	850 222	843 114	805 561	
+ Refinancement et remboursements	0	0	0	0	0	
<b>CAF Nette =</b>	<b>726 762</b>	<b>433 171</b>	<b>214 696</b>	<b>788 185</b>	<b>1 266 176</b>	<b>578 489</b>

**Pour conclure**, les principales orientations pour l'élaboration du BP 2026 seront :

- la non-augmentation des taux de fiscalité locale,
- la justesse des dépenses de fonctionnement grâce à un approfondissement du contrôle de gestion,
- la poursuite du déploiement des politiques publiques prioritaires (transition écologique et sociale, petite-enfance/éducation/jeunesse/scolaire, cadre de vie, cadre de sécurité),
- financement des investissements en optimisant les recherches de subvention et en limitant le recours à l'emprunt dès que possible.

Nous vous remercions pour votre attention.